

LA POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE A MENTON SOUS LA QUATRIEME REPUBLIQUE

Jean-Pierre FREDIANI

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Ralph Schor

L'histoire des politiques culturelles investie dans les années 1950-1960 par les sociologues, eux-mêmes relayés par des essayistes et des journalistes qui occupent l'espace éditorial, fut l'objet dans le milieu des années 1970 d'une appropriation par de jeunes historiens pour en faire le domaine de leurs recherches.

Les travaux d'historiens tels que Pascal Ory, Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli ou Philippe Poirrier ainsi que les recherches encouragées par le Comité d'histoire du ministère de la Culture, confirment que l'histoire des politiques et des institutions culturelles est aujourd'hui une composante clairement identifiée de l'école historique française¹.

Jean-Pierre Rioux, vice-président du Comité d'histoire du ministère de la Culture, s'est attaché à lever le soupçon d'illégitimité qui a pu peser sur l'histoire des politiques culturelles en authentifiant la force et l'enracinement historiques de l'initiative en faveur de la culture sous toutes ses formes chez des édiles et des populations et en soulignant la vertu de la monographie, bien entendu au confluent d'une communauté et d'une ambition².

Philippe Urfalino dans son essai³ de distinction des différentes contributions à la connaissance des politiques culturelles souligne l'importance pour les historiens de la thèse de Pascal Ory⁴, décrivant avec minutie les articulations de la politique culturelle du Front populaire avec les aspirations des associations d'éducation populaire dans le cadre d'une stratégie de rassemblement. Il ajoute que « pour une période d'un pays donné, la définition d'un secteur qualifié de « culturel » et celle de l'action publique dite « culturelle » se conditionnent mutuellement sans jamais s'ajuster parfaitement ». Dès lors, il précise : « Peu importe que ceux qui lancent le large filet de l'histoire culturelle sur les collectivités locales en remontant jusqu'au début du XIXe siècle ramassent bien autre chose que ce que nous entendons de manière restreinte par « politique culturelle » ; ils permettent d'en situer l'émergence au milieu de la sociabilité bourgeoise, du système des beaux-arts et l'évolution des antagonismes locaux ».

Ces approches méritent cependant d'être resserrées pour nous permettre de limiter notre champ de recherche ; nous allons retenir pour notre étude la notion d'idéaltype⁵ défini par Philippe Poirrier ainsi qu'il suit : « Pour notre propos, nous considérons l'idéaltype « politique culturelle » caractérisé par un ensemble de finalités, d'objectifs et de moyens mis en œuvre par une autorité, ici municipale, dans le(s) domaine(s) culturel(s), politique légitimée par un discours explicite... »⁶

Ce choix nous permet de couvrir la période de la IVe République (1945-1958) même si les politiques publiques de la culture ne sont réellement formalisées que depuis les années 1960. Les bornes chronologiques sont celles qui en amont voient les efforts de reconquête d'une vie de groupe harmonieuse déployés avec les espoirs suscités par la Résistance et qui en aval, voient la création d'un ministère de la Culture à part entière en opposition avec le secrétariat d'Etat dépendant du ministère de l'Education qui gère sous la IVe République, les affaires culturelles de l'Etat.

¹ Philippe Poirrier, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France XIXe-XXe siècles*, éditions du Comité d'histoire du ministère de la Culture - La documentation française, Paris, 1999, p. 7 à 25

² Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli, *Les politiques culturelles municipales. Eléments pour une approche historique*, Les Cahiers de l'IHTP, n°16, septembre 1990, Paris

³ Philippe Urfalino, « L'histoire de la politique culturelle » dans *Pour une histoire culturelle* (sous la direction de Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli), éditions du Seuil, Paris, 1977

⁴ Pascal Ory, *La belle illusion, culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Paris, Plon, 1994

⁵ Selon Max Weber dans ses *Essais sur la théorie de la Science*, Paris, Plon, 1965, « l'idéaltype n'a d'autre signification que d'un concept purement idéal auquel on mesure la réalité pour clarifier le contenu empirique de certains de ces éléments importants et avec lequel on la compare »

⁶ Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli (sous la direction), « Les politiques culturelles municipales. Eléments pour une approche historique », article de Philippe Poirrier, *Politiques culturelles et municipalité : un discours explicite, op. cit.*, p.12

En 1945, la ville de Menton sort meurtrie du long conflit que fut la Seconde guerre mondiale ; elle a subi deux évacuations, deux occupations dont la première fut ressentie comme une véritable annexion. Bien que libérée le 8 septembre 1944, elle continue à être bombardée par les troupes allemandes stationnées essentiellement à Grimaldi, village italien dominant la ville et ce jusqu'au 25 avril 1945. Dès lors, la municipalité Ozenda en fonction à cette période a comme préoccupation immédiate de résoudre les difficultés matérielles du retour des Mentonnais (dégâts immobiliers, pillage des logements) et de faire face par ailleurs aux problèmes de ravitaillement et de déminage⁷.

• La population mentonnaise et sa représentation politique

Nous compléterons l'examen du contexte dans lequel va se développer une politique culturelle en analysant la représentation politique de la population mentonnaise et les moyens financiers dont les élus ont pu progressivement bénéficier.

Le fait démographique nous semble important à aborder car il diffère dans sa réalité locale des tendances générales observées au niveau national et même départemental. Il constitue un des éléments significatifs de cet état de la population mentonnaise que nous souhaitons présenter.

Sur le plan national, les conséquences démographiques de la Seconde guerre mondiale furent en bien des manières, très différentes de celles de la Première. D'une part, les pertes militaires furent beaucoup moins lourdes car, si la puissance des moyens de destruction avait considérablement augmenté, il n'y eut d'opérations militaires de grande envergure sur le territoire français que pendant quelques mois, en mai et juin 1940 puis de juin 1944 à février 1945. D'autre part, les civils furent proportionnellement plus lourdement atteints qu'en déportations, des persécutions raciales, des combats des partisans, des restrictions alimentaires et autres. Enfin, l'absence pendant plusieurs années, de plus d'un million de prisonniers de guerre, pour la plupart des hommes dans la force de l'âge ne pouvait manquer d'avoir d'importantes conséquences démographiques⁸.

Le tableau ci-dessous nous permet de constater que la baisse de population entre 1936 et 1946 est inégalement répartie. Cette baisse qui est de 3,35% pour la France entière s'avère plus sensible pour le département des Alpes-Maritimes (12,03%) et véritablement catastrophique pour la ville de Menton (36,73%).

Années	France	Alpes-Maritimes	Menton
1936	41 907 000	515 000	21 703
1946	40 503 000	453 000	13 724
1954	42 775 445	515 000	17 109

Alors que le département des Alpes-Maritimes retrouve au recensement de 1954, son nombre d'habitants d'avant la guerre, Menton ne remontera qu'à dix-sept mille cent neuf habitants. Cela représente tout de même une augmentation de 24,66% par rapport au recensement de 1946 mais la baisse par rapport à 1936 reste considérable : 21,16%.

Ce déclin s'explique par les raisons nationales déjà évoquées auxquelles s'ajoutent pour Menton les deux évacuations subies pendant la guerre. La première a surtout eu des effets désastreux, maintenant hors de la ville la population mentonnaise et ce pour une durée d'environ cinq ans. Bon nombre d'habitants ne revinrent pas, soit pour des raisons professionnelles, soit pour des raisons familiales (mariage essentiellement).

⁷ Pascal Molinari, Jean-Louis Panicacci, *Menton dans la tourmente 1939-1945*, SAHM, Menton, 1984

⁸ André Armengaud, *La population française au XXe siècle*, collection Que sais-je, PUF, Paris, 1965, p. 69 à 101

L'ampleur de cette diminution de population ne semble d'ailleurs pas être appréciée à sa juste valeur, par les élus ; en effet, le maire Parenthou-Dormoy écrivait le 20 février 1951 au président de la Commission des finances du Conseil de la République pour lui demander « de décider au plus tôt le dénombrement de la population des communes sinistrées »⁹. De plus, les services municipaux dans une étude du 22 janvier 1951 considérant que : « Les chiffres du dernier recensement officiel effectué en avril 1946, alors que notre population, évacuée pour la deuxième fois en septembre 1944, était encore pour une part importante, éloignée de Menton et dans l'impossibilité de rentrer en l'état des travaux de reconstruction des locaux d'habitation endommagés par faits de guerre, notre ville était restée sous le feu de l'ennemi jusqu'à fin avril 1945, n'ont de tout évidence aucune signification » et prenant pour base des chiffres de consommation de gaz, d'électricité et d'eau, concluaient qu'il convenait de présumer que « la population de Menton avait retrouvé son niveau d'avant guerre et l'avait même dépassé »¹⁰.

Après la guerre, la natalité a augmenté en France et à Menton ; il ne s'agit pas seulement du classique phénomène de compensation qui fait normalement suite aux périodes de guerre mais également sans doute, le fruit d'une politique familiale volontariste. A Menton, l'essor démographique constaté au niveau national n'est pas aussi significatif. Certes de 1946 à 1953, le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès et le nombre de mariages connaît une pointe en 1946 et 1947 mais dès 1954, l'accroissement naturel de population n'est plus constaté. Dans ces conditions, comment la population mentonnaise a-t-elle pu croître ? Ce n'est pas par un apport d'éléments étrangers puisque leur niveau (1952 étrangers pour une population de 17 909 habitants au recensement de 1954) se situe au-dessous de celui du recensement de 1946 (2 120 étrangers pour une population totale de 13 724 habitants) ; dès lors, cette croissance ne peut s'expliquer que par l'apport important d'éléments allogènes, essentiellement des personnes âgées qui se retirent à Menton pour y vivre une retraite aisée.

Une étude intéressante portant sur les décès à Menton au XXe siècle¹¹ confirme cette évolution en constatant notamment le pourcentage décroissant des personnes décédées nées à Menton, le pourcentage constant des personnes décédées nées à l'étranger et le pourcentage croissant des personnes décédées nées dans les autres régions de France, notamment des régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

Afin de conforter cet élément important de modification de la structure de la population mentonnaise, nous avons entrepris (ne disposant pas de ce type de documents) deux dépouillement des pièces détenues aux Archives municipales, l'un à partir du registre du recensement de la population de 1954¹² qui nous permet de connaître la répartition par âge des personnes recensées. Les résultats obtenus comparés aux données nationales confirment l'apport sus-dénoté des retraités ;

Recensement de 1954, répartition par âges (pour 1 000 habitants)			
	De 0 à 19 ans	De 20 à 65 ans	+ de 65 ans
France	307	578	115
Menton	223	581	196

⁹ Archives municipales, 71W7, article 117

¹⁰ *Idem*

¹¹ *Les personnes décédées à Menton au XXe siècle : qui sont-elles ? d'où viennent-elles ?*, publication du Cercle de généalogie de Roquebrune et du Mentonnais, octobre 2000

¹² Archives municipales, 71W7, article 117

l'autre à partir des listes électorales de 1948¹³ et de 1954¹⁴ qui nous permet d'apprécier la part des personnes nées à Menton et inscrites sur ces listes. Les résultats obtenus, 37,64% en 1946 et 33,44% en 1954 confirment cet apport progressif d'éléments allogènes.

Nous pouvons en conséquence affirmer, en tenant compte par ailleurs de la population étrangère, que sur quatre habitants de la commune, trois n'en sont plus originaires. Ce paramètre a certainement une influence sur les options retenues en matière culturelle ; nous n'en voulons pour preuve que le fait que cette catégorie sociale -retraités venant d'autres régions de France- va jouer un rôle important dans la vie culturelle mentonnaise. En effet, plusieurs personnages qui vont être évoqués en sont issus comme Parenthou-Dormoy, Kubler, Bordoni, Rimbault.

Menton comptait, avant la guerre, une capacité hôtelière de quatre mille huit cents chambres ; à la Libération, elle ne disposait plus que de quelques centaines de chambres en état. Dans un rapport d'octobre 1948, Arnold Somazzi, président du syndicat des hôteliers de Menton se montre satisfait du travail accompli pour la remise en fonction du parc hôtelier de la ville ; il émet le souhait : « qu'avec l'appui des services de reconstruction et du maire de Menton, président de la commission des dommages de guerre, la « Perle de la France »¹⁵, retrouve la totalité de sa capacité hôtelière »¹⁶, s'inquiétant du fait que ce courant touristique correspond à une clientèle moins aisée¹⁷.

Ce souhait ne sera pas exaucé puisqu'en une décennie, Menton va perdre plus de la moitié de ses chambres, hôtels « 3 et 4 étoiles » (1490 à 692) sans pour autant augmenter de façon significative, le nombre de ses chambres, hôtels « 1 et 2 étoiles » (1615 à 1787).

Par ailleurs, le dépouillement du registre de recensement de 1954 permet d'établir le taux de population active. Nous dénombrons 5 958 actifs soit un taux de 34,82%. La population active de la France s'élevant pour la même année à 44,85%, cet élément vient confirmer comme nous l'avons vu dans l'approche démographique, la part importante des retraités dans la population mentonnaise.

L'hôtellerie avec 1004 personnes y travaillant, soit 16,86% du nombre des actifs, représente un vivier d'emplois directs issus du tourisme. Le bâtiment avec 914 personnes y travaillant, soit 15,33% du nombre des actifs, constitue une des activités importantes de la ville et il est intéressant de dénombrer la quantité de permis de construire délivrés pour apprécier le développement de cette activité économique. Nous constatons qu'après une pointe en 1952 (cent quatre-vingt et un permis), cette activité ne prend véritablement son essor qu'à partir de l'année 1955 (deux cent cinq permis) ; on peut considérer qu'elle fut stimulée par la loi de janvier 1950 sur les primes à la construction auxquelles d'ailleurs le département des Alpes-Maritimes ajouta une prime départementale en 1952.

Le commerce avec 1 172 emplois et les services et administrations avec 2 452 emplois soit respectivement 19,67% et 41,15% des actifs constituent les plus forts pourcentages, une bonne partie de ces postes constituant des emplois indirects du tourisme. Ces chiffres importants prouvent aussi que Menton reste une ville-centre avec ses administrations (mairie, hôpital, ponts et chaussées, douane, gendarmerie essentiellement). Enfin, malgré le déclin de l'agrumiculture, nous recensons dans un espace qui s'urbanise de plus en plus, encore 416 agriculteurs et pêcheurs soit 7% de la population active.

¹³ Archives municipales, 165W2

¹⁴ Archives municipales, 165W4

¹⁵ « La perle de la France » qualificatif donné à Menton par le géographe Elisée Reclus dans sa *Géographie universelle*, 1894

¹⁶ Registre des délibérations des assemblées générales du syndicat des hôteliers de Menton, p.240, Archives privées

¹⁷ « L'évolution du tourisme », catalogue de l'exposition *Les Alpes-Maritimes au temps de Charles de Gaulle*, Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1998

Dans cette approche économique, nous devons retenir deux points essentiels : Menton demeure une ville touristique et une ville-centre. Cela à l'évidence, appelle une politique culturelle qui intervient en soutien, qui œuvre au maintien de ces deux positions primordiales pour l'avenir de la cité.

La représentation politique de la population mentonnaise n'est pas un élément linéaire ; elle connaît des changements et des ruptures qu'il nous faut identifier pour l'étude de la politique culturelle municipale. Cette connaissance des acteurs politiques mais également des moyens dont ils disposent ou dont ils se dotent, nous est indispensable si l'on veut déceler les intentions, les motivations qui donnent un sens aux actions.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, dans des conditions difficiles, la France se donnait de nouvelles institutions en instaurant la IV^e République. Celle-ci, qui a vu se succéder en douze ans, vingt-deux gouvernements laisse le souvenir d'un régime instable et impuissant face à d'une part, l'opposition irréductible des communistes, des gaullistes et des poujadistes, d'autre part, face aux problèmes liés à la décolonisation.

Ce bilan négatif mérite cependant d'être nuancé car ce régime fait preuve d'un esprit novateur en jouant un grand rôle dans la construction européenne et sur le plan intérieur, de dynamisme en menant à bonne fin, la reconstruction économique du pays et en orientant l'économie dans la voie de l'expansion et de la modernisation.

Sur le plan constitutionnel, alors que les électeurs français rejetaient lors du référendum du 6 mai 1946, les propositions d'une nouvelle constitution avec 53% de non, les électeurs des Alpes-Maritimes exprimaient un avis contraire avec 53% de oui. Fallait-il voir dans ce vote, après la période d'occupation-annexion qu'elle avait subie, une affirmation de son attachement à la nation française ou plus prosaïquement, ne faut-il lire dans ce résultat que la transcription du vote des municipales ?

Lors du référendum suivant du 13 octobre 1946 qui voyait naître la IV^e République dans l'indifférence ou l'hostilité des Français¹⁸, les Mentonnais confirmaient leur vote du mois de mai, certes avec un enthousiasme moins prononcé mais toutefois avec près de 60% de oui. Les électeurs des Alpes-Maritimes pour leur part, inversaient leur vote précédent, le oui ne recueillant plus que 48,50%¹⁹.

Sur le plan des législatives, l'influence des équipes municipales en place est là encore, prépondérante. L'électorat mentonnais se situe plus à gauche que celui du département des Alpes-Maritimes lorsque le maire en place appartient à la même famille politique (élections des 2 juin 1946 et 10 novembre 1946). La perte d'influence de la gauche commence à transparaître lors des législatives du 17 juin 1951 annonçant d'ailleurs le changement de municipalité en 1953. Pour les élections du 2 janvier 1956, l'influence du maire de centre droit explique le quasi-alignement du vote mentonnais sur celui du département.

En ce qui concerne la représentation du canton de Menton au Conseil général, les mêmes tendances sont constatées : lors des cantonales du 23 septembre 1945, les Mentonnais élisent à l'Assemblée départementale, le maire de Roquebrune-Cap-Martin, Fernand Torthe, radical socialiste, avec près de 72% de suffrages²⁰. Le rapport de force s'inverse lors des cantonales du 7 octobre 1951 avec l'élection de Julien Kubler, centre droit avec plus de 60% de suffrages²¹ puis celle de Francis Palmero, centre droit (Union nationale) aux cantonales du 20 avril 1958 avec 63% des suffrages.

Fin 1944, la ville de Menton est administrée par un conseil municipal installé par arrêté préfectoral comprenant dix sortants et quinze membres du comité local de libération. Ce conseil lors de sa séance du 4 décembre 1944, élit en son sein comme maire, Michel

¹⁸ Paul Courtier, *La IV^e République*, Presses universitaires de France, Collection Que sais-je ?, Paris, 1994

¹⁹ ADAM, 107W52

²⁰ Archives municipales, 71W24

²¹ Archives municipales, 165W28

Ozenda²². Ce même conseil est contraint le 24 mars 1945, de demander au préfet l'ajournement de l'établissement des listes électorales car la ville se trouve en zone d'opérations militaires ; de ce fait, Menton ne verra pas comme le reste du département en ce printemps 1945, le retour des institutions démocratiques.

Ce n'est que le 23 septembre 1945 que les Mentonnais sont appelés aux urnes ; deux tours sont nécessaires pour désigner le nouveau conseil municipal. La liste républicaine menée par Pierre Parenthou-Dormoy, socialiste, comprenant également des communistes, obtient dix-huit sièges au premier tour et les neuf restants au deuxième tour²³.

La tendance qui s'était dégagée quelques mois auparavant dans les Alpes-Maritimes, à savoir un fort renouvellement du personnel politique et un positionnement à gauche très marqué, se retrouve également à Menton. En effet, le nouveau conseil ne comprend aucun conseiller élu avant guerre et seuls quatre conseillers désignés par le préfet en 1944, ont été réélus ; il s'agit de quatre membres du comité de libération dont le chef de file des communistes, Georges Dauxois.

Le 7 octobre 1945, en séance extraordinaire²⁴, le conseil élit à l'unanimité, son maire, Pierre Parenthou-Dormoy. Ce dernier, né à Paris, en 1876, est âgé de soixante-neuf ans au moment de son élection ; il a été en 1905, secrétaire de la fédération de la Seine du parti socialiste et élu en 1912, conseiller municipal du XIIe arrondissement de Paris puis en 1919, député de la Seine. animateur du congrès de la scission de Tours (1920), il adhère au parti communiste pour le quitter en 1923. Après son échec aux législatives de 1924, il exerce des fonctions à la préfecture de la Seine ; il dirige le refuge Nicolas Flamel qu'il oriente vers la formation professionnelle et termine sa carrière en 1933, comme directeur-régisseur-comptable de la maison de retraite départementale.

Pierre Parenthou-Dormoy se retire alors à Menton, en est évacué avec la population mentonnaise et noue des contacts avec la Résistance.

Dès 1947, interviennent les opérations de renouvellement de ce conseil municipal. Les sortants ne font plus liste commune et se répartissent sur la liste municipale des intérêts mentonnais menée par Pierre Parenthou-Dormoy et la liste communiste menée par Georges Dauxois, leur est opposée une liste du RPF (Rassemblement du peuple français, sous la présidence du général de Gaulle), menée par Julien Kubler.

Le système de la proportionnelle va imposer des alliances dépassant le clivage droite-gauche. En effet, la liste du maire sortant ne va obtenir que neuf sièges, la liste communiste, sept sièges et la liste du RPF, onze sièges.

Lors de sa séance du 25 octobre 1947²⁵, Pierre Parenthou-Dormoy, meilleur rassembleur, est réélu maire ; il abandonne le poste de premier adjoint à Julien Kubler ; les trois autres postes étant occupés par ses colistiers, les communistes ne détiennent plus de poste d'adjoint. Menton ne passe donc pas à droite comme Nice mais ne se situe plus véritablement à gauche. Les élections municipales du 26 avril 1953²⁶ mettent en compétition quatre listes dont les têtes sont des conseillers sortants, le maire Pierre Parenthou-Dormoy qui mène la liste d'Union républicaine, Julien Kubler qui a démissionné en 1950, de son poste de premier adjoint et qui mène la liste d'Union nationale pour la prospérité économique et touristique de Menton, le communiste Georges Dauxois, conseiller sortant de la liste Parenthou-Dormoy qui crée dissidence et mène la liste démocratique d'action communale.

Du fait de la proportionnelle, aucune liste n'obtient la majorité absolue ; toutefois, la liste Kubler (treize sièges) offrant un poste d'adjoint à la liste du maire sortant (six sièges) va

²² Archives municipales, 3W29, délibération n°1 du 4 décembre 1944

²³ Archives municipales, 71W24, 166

²⁴ Archives municipales, 3W29, délibération n°1 du 7 octobre 1945

²⁵ Archives municipales, 3W1, délibération 322 et 323, 1947

²⁶ Archives municipales, 165W24

faire basculer Menton à droite ainsi que le laissent prévoir les résultats des précédentes cantonales ; la liste communiste obtient sept sièges et celle de Jean Rondelli, un siège.

Lors de sa séance du 10 mai 1953²⁷, ce nouveau conseil élit son maire, Julien Kubler, dont trois colistiers sont adjoints, Francis Palmero, André Mignosi, Gabriel Cremel, Henri Bordoni de la liste Parenthou-Dormoy obtenant le poste d'adjoint évoqué ci-dessus.

Julien Kubler, né en 1879 à Bourdonnay (Moselle) a soixante-quatorze ans lorsqu'il est élu maire ; il est conseiller municipal depuis 1947, premier adjoint de 1947 à 1950 et conseiller général en 1951. Ancien notaire ayant fait toute sa carrière à Colmar, il a fait partie de la Résistance dans le Var avant de s'installer à Menton²⁸.

Julien Kubler ne reste à la tête de la municipalité mentonnaise qu'une année et le conseil municipal lors de sa séance du 14 février 1954²⁹, procède à l'élection de son successeur, le précédent premier adjoint, Francis Palmero.

Ce dernier, né à Nice en 1917, a 37 ans lors de son élection ; il est depuis 1951, secrétaire général de la mairie de Nice qu'il a intégrée en 1935 comme auxiliaire de bureau. Il reste maire jusqu'en 1977 alors qu'il est conseiller général de 1958 à 1973 (président à deux reprises) et député de 1958 à 1968 puis sénateur de 1971 à 1985.

La situation dramatique que connaît Menton à la Libération se traduit bien évidemment dans les comptes de la commune³⁰. C'est ainsi qu'en 1945, les recettes (4 856 837 francs) ne couvrent que 28,86% des dépenses (16 806 032 francs). Cette situation va perdurer pendant sept années avec des taux de couverture meilleurs mais encore insuffisants (de 64 à 96%), la ville ne retrouvant un budget en équilibre qu'en 1952.

Compte tenu de sa qualité de ville sinistrée, l'Etat va assumer pour les années 1945-1946 et 1947, plus de la moitié des dépenses communales, aussi la surveillance préfectorale et du ministère des Finances s'avèrera-t-elle très sévère. Cette tutelle qui porte essentiellement sur des dépenses d'animation de la ville est lourde à supporter ; elle va susciter la remarque suivante du maire lors de la présentation du budget 1947³¹ : « La question qui se pose à Menton est celle-ci : elle ne peut attendre sans agir. Tout retard dans son effort de publicité serait d'une extrême gravité en raison de l'action faite par d'autres stations étrangères voisines et risquerait d'être mortel ».

En fait, la subvention d'équilibre destinée à compenser l'insuffisance de recettes lorsque celle-ci est reconnue normale et légitime continue à être versée par l'Etat pour les années 1948 à 1951 mais la participation de ce dernier ne représente plus que 16% du budget. Les années 1952 à 1955 correspondent à des années de stabilisation où un effort fiscal est toujours demandé aux Mentonnais mais pendant lesquelles l'augmentation des budgets est peu significative. Les budgets des exercices 1956 à 1958 commencent à permettre de véritables choix. Ainsi, en 1957, hormis les dépenses jugées obligatoires, trois dépenses facultatives sont soumises au conseil et adoptées pour un montant de treize millions, sept millions financés par le budget et six par une augmentation des centimes, ces choix portant sur l'augmentation des rémunérations du personnel, les fournitures gratuites scolaires, la pérennisation des mesures prises en 1956 pour le rétablissement de l'orchestre municipal. L'année 1958 est quant à elle, marquée par une augmentation très sensible de son budget (+ 61% par rapport au budget 1957). Alors que l'opposition s'inquiète du niveau des emprunts, le maire Francis Palmero³² insiste sur la réalité de la croissance que connaît la ville comme en témoigne le produit de la taxe locale : « en passant de 68 millions en 1953 à 225 millions en

²⁷ Archives municipales, 3W6, délibération n°494 du 14 février 1954

²⁸ Archives municipales, 172W42

²⁹ Archives municipales, 3W6, délibération n°494 du 14 février 1954

³⁰ Archives des service financiers de la commune

³¹ Archives municipales, 3W1, délibération n°39 du 13 février 1947

³² Archives municipales, 3W8, délibération n°1692 du 1er mars 1958

1958, elle représente pour le commerce local un chiffre d'affaires de 5 milliards, chiffre jamais atteint ».

Nous pouvons dès lors, dégager trois périodes significatives : une période de difficultés financières importantes de 1945 à 1951, une période de stabilisation de 1952 à 1955 et une période de reprise économique de 1956 à 1958, qui correspondent en fait, aux mandats politiques exercés, la période charnière dite de stabilisation étant partagée à parts sensiblement égales.

• Le développement des ambitions culturelles municipales

La France est l'un des seuls pays d'Europe occidentale où l'intervention de l'Etat dans les domaines artistiques et culturels est ancrée dans une histoire aussi longue. Présente dès l'Ancien Régime sous une triple forme (système académique, mécénat royal et censure), reformulée pendant la décennie révolutionnaire avec l'invention du patrimoine national, matérialisée par la gestion des Beaux-Arts pendant un long XIXe siècle, l'intervention de l'Etat est bel et bien une tradition française.

Véritablement pris en compte sous le Front populaire dans le cadre d'un projet de démocratisation de la culture, ce volontarisme n'est pas démenti par le régime de Vichy. Bien que colorée par le programme réactionnaire de la révolution nationale et instrumentalisée au service d'un régime autoritaire, la politique culturelle de l'Etat français s'inscrit dans la continuité lorsqu'elle place au premier rang les questions de la popularisation, de l'organisation administrative et de la jeunesse.

Marquée par les idéaux issus de la Résistance, la constitution de la IVe République inscrit pour la première fois, le droit à la culture dans son préambule. Au-delà de cette réalité constitutionnelle, les réalisations seront plus modestes. Si on excepte en 1947, le court ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, les gouvernements successifs n'ont pas la volonté de créer un véritable ministère et se contentent d'un secrétariat d'Etat aux Arts et aux Lettres, qui reste sous la tutelle de la puissante éducation nationale. Malgré la faiblesse des moyens budgétaires, avec la création du Centre national de la cinémathèque, la décentralisation théâtrale sous l'impulsion de Jeanne Laurent et la fondation du TNP (théâtre national populaire) par Jean Vilar³³, l'innovation n'est pas totalement absente.

Pour notre étude, le choix de la monographie nécessite de reprendre l'interrogation sur le rapport entre la politique culturelle de l'Etat et celle des municipalités et ce, même si ces deux politiques obéissent dans une large mesure, à des dynamiques distinctes.

Enfin, il serait réducteur de n'associer la politique culturelle locale qu'à une simple compilation d'actions. En effet, les réalisations que nous allons étudier concourent toutes, à l'affirmation d'une volonté de renouveau de la cité mentonnaise.

Nous allons donc étudier trois types d'interventions correspondant en fait, à des mandats municipaux de durée inégale :

- pour la première, il s'agit d'étudier les mécanismes de reprise d'une activité culturelle et les capacités d'innovation en période de post-crise (municipalité Parenthou-Dormoy) ;
- pour la deuxième, il s'agit d'apprécier les conditions de pérennisation des actions et la volonté politique de différenciation avec l'équipe précédente (municipalités Kubler et Palmero) ;
- pour la troisième, il s'agit de discerner les moyens mis en œuvre pour aborder une période qui économiquement, s'avère plus prometteuse (municipalité Palmero).

³³ Philippe Poirrier, *Société et culture en France depuis 1945*, édition du Seuil, Paris, 1998, p. 77 à 78

Lors du conseil municipal du 3 mai 1947³⁴, le maire Parenthou-Dormoy exposait : « qu'il lui apparaît désirable que la municipalité marque tout l'intérêt qu'elle porte aux Beaux-Arts en encourageant les artistes installés à Menton, en particulier les peintres dont les œuvres réalisées sur place, fixent les divers sites, paysages et des scènes de notre admirable pays, faisant aussi la meilleure publicité pour notre ville. En plein accord avec la commission des Beaux-Arts et des Finances, il estime que la ville pourrait acquérir un ou plusieurs tableaux, auprès des peintres établis à Menton, qui seraient exposés au musée ou dans les salles de réception de la mairie... ».

Monsieur le maire proposait alors au conseil, « de voter un crédit de 30 000 francs destiné à l'encouragement aux Beaux-Arts ». Cette délibération devait faire l'objet d'une observation préfectorale du 5 juillet 1947 demandant, compte tenu de la situation budgétaire de la ville, l'ajournement de cette mesure à 1948. Le maire obtempéra mais tint à souligner « la nécessité de permettre à notre cité qui a été durement éprouvée de mener une existence urbaine normale et d'encourager la reprise de la vie dans tous les domaines³⁵ ».

C'est ce souci permanent qui va transparaître dans la politique menée par les municipalités Parenthou-Dormoy.

La première action de la municipalité Parenthou-Dormoy dans le domaine culturel fut en fait dictée par des préoccupations économiques ; il s'agissait de relancer l'activité touristique de la cité. La création d'un orchestre municipal, outre qu'elle répondait à une obligation du cahier des charges liant la ville à la société d'exploitation du nouveau casino municipal, s'inscrivait dans une série de mesures destinées à soutenir l'économie (remise en état des voies de communication, terminus à Menton des trains venant de Paris et du nord de l'Europe, demande de renouvellement d'autorisation des jeux).

La délibération du conseil municipal du 22 décembre 1945³⁶ autorisant la création de cet orchestre fut approuvée le 24 janvier 1946 à titre exceptionnel par le préfet. Le caractère restrictif de ce « à titre exceptionnel » était surtout motivé par les difficultés financières que connaissait la commune et que nous avons évoquées. Cette délibération ne concernait que la saison d'hiver mais devant les « signes de reprise touristique », une délibération identique fut prise le 23 février 1946 par le conseil municipal pour la saison d'été³⁷.

L'orchestre municipal était composé de vingt-quatre musiciens, salariés de la ville. L'effort de la ville était considérable puisqu'il s'élevait à 950 000 francs par saison. Sa nécessité pour l'animation de la ville était précisée à chaque délibération prévoyant les saisons successives ; toutefois, le poids sur le budget ne cessait de s'accroître et des mesures de restriction durent être prises. Par exemple, en 1948, l'orchestre qui avait compté jusqu'à vingt-neuf musiciens fut ramené à un effectif de vingt-quatre dont le chef d'orchestre³⁸. En 1951, devant faire face à une augmentation du tarif syndical des musiciens, celle-ci ne peut être honorée qu'en réduisant la durée des saisons (dix semaines au lieu de treize ou quatorze selon les cas).

Sur le plan des coûts, les saisons sont passées de 950 000 francs en 1946 à plus de 3 250 000 francs en 1953 soit 6,5 millions pour l'année entière. Sur le plan musical, l'activité de cet orchestre était intense avec deux concerts par jour ; il s'agissait de concerts-promenade donnés sur les terrasses du nouveau casino municipal ; le répertoire était varié, composé essentiellement de marches, valse, ouvertures célèbres. Le chef d'orchestre fut en 1946, Emile Bonsignore qui deviendra en 1947, l'adjoint de celui qui allait pendant des décennies, s'identifier à cet ensemble musical, François Tamburini. Ce dernier n'était pas un inconnu des

³⁴ Archives municipales, 3W1, délibération n°157 du 3 mai 1947

³⁵ Archives municipales, 3W1, délibération n°282 du 27 septembre 1947

³⁶ Archives municipales, 3W30, délibération n°37 du 22 décembre 1945

³⁷ Archives municipales, 3W30, délibération n°208 du 23 février 1946

³⁸ Archives municipales, 3W2, délibération n°119 et 120 du 23 avril 1948

mélomanes mentonnais ; né à Menton en 1889, dans une famille de musiciens, il débuta très jeune, comme pianiste des salles obscures à l'époque du cinéma muet. Après la guerre 1914-1918, il s'attacha à promouvoir les concerts de plein air et fut ensuite répétiteur des célèbres Ballets de Monte-Carlo. Il fut également compositeur d'un grand nombre de chansons folkloriques mentonnaises accompagnant essentiellement des paroles de Firpo et Borfiga³⁹. Il mourut en 1993 après plus de soixante-dix ans d'activité musicale.

Alors que la première action significative en matière culturelle avec la création de l'orchestre municipal avait un fondement économique ou touristique, le premier soutien à une association culturelle revêt un caractère plutôt politique. Il s'agissait de soutenir l'Union de la jeunesse républicaine dont l'ambition était de tenir un cercle avec bibliothèque, d'œuvrer pour le développement artistique et littéraire, d'assurer des cours de solfège, de français, de langues étrangères, de présenter pour les jeunes, un cycle de conférences.

Cette association était dotée d'un comité d'honneur composé du maire, du conseiller général, des adjoints, du principal du collège, de la directrice du collège de jeunes filles et du secrétaire du parti communiste⁴⁰. Soutenait également l'association, le docteur Voronoff, connu pour ses xénogreffes. Le cercle avait été baptisé « Honoré Vial⁴¹ » et était situé 10 rue Prato.

En 1947, l'Union de la jeunesse républicaine de France (UJRF) reçut également une subvention de 10 000 francs du ministère de l'Éducation nationale⁴². L'aide accordée par le conseil municipal lors de sa séance du 23 février 1946⁴³ ne fut reconduite qu'une seule fois, en 1948. Cet arrêt semble correspondre à la transformation en 1950, de ce mouvement en « Jeunesses communistes » ; en tant que telle, cette association exercera ses activités jusqu'en 1960⁴⁴.

Plus pérennisées furent les subventions accordées par les municipalités Parenthou-Dormoy à trois associations mentonnaises, la Société des conférences de Menton, l'Estudiantina-Plectre mentonnais et la Capeline.

La relation entre l'État et l'art vivant est primordiale dans la naissance d'une politique publique des arts plastiques. Depuis la fin du XIXe siècle, l'État avait perdu une grande part de son pouvoir dans la constitution des valeurs en notoriétés individuelles ; en effet, au système de reconnaissance fondé sur le salon, avait succédé au moment de l'Impressionnisme, un autre système articulé autour des marchands et de la critique. À la Libération, les acquisitions du musée d'Art Moderne permettent la réconciliation de l'État et de la création vivante, celle d'artistes tels que Picasso, Bonnard, Braque ou Matisse. Affranchie de l'influence de l'Académie, cette politique s'affirma avec le soutien du directeur des musées de France, Georges Salles, acquis à l'ouverture sur l'art moderne.

C'est dans ce contexte qu'allait se développer l'idée de la création à Menton d'une biennale internationale de peinture.

Les conditions de la création de cette manifestation artistique sont complexes car il apparaît clairement à l'étude des archives⁴⁵ que sa construction fut collective et le résultat d'efforts communs ; la relation qu'en fait Parenthou-Dormoy dans une lettre⁴⁶ au président directeur général de Nice-Matin nous paraît empreinte d'objectivité si l'on compare son

³⁹ Jean-Louis Caserio, *François Tamburini, musicien officiel de sa majesté Carnaval*, Bulletin de la SAHM n°25, mars 1983

⁴⁰ Archives privées de M. Nicolas Pilipenco, membre actif de UJRF

⁴¹ Honoré Vial fut tué avec son camarade Charles Cravi à la libération de Menton alors qu'il portait en reconnaissance pour conduire les unités canadiennes

⁴² Archives privées de M. Nicolas Pilipenco, membre actif de UJRF

⁴³ Archives municipales, 3W30, délibération n°210 du 23 février 1946

⁴⁴ Témoignage oral de Nicolas Pilipenco, membre actif de l'UJRF

⁴⁵ Archives municipales, 3W4, délibérations n°221 du 15 mai 1950 ; n° 516 du 25 mai 1951 et 71W

⁴⁶ Archives municipales, 71W

contenu aux renseignements fournis par les archives : « c'est en 1946 que le secrétaire général du comité des fêtes, François Ferrié a pensé compléter les fêtes de printemps qui sont axées sur la culture du citron par une exposition qui aurait été appelée « Menton, vue par les peintres ». J'ai proposé presque aussitôt que cette formule soit remplacée par celle plus ample « Menton et la Méditerranée vus par les peintres ». Elle ne s'est tenue pour des raisons financières qu'en 1950 et a eu le plus grand succès : Paul Signac, Othon Friez, Henri Matisse, Picasso, Raoul Dufy, Maurice Utrillo, Christian Caillard, Roger Limousse... nous ont prêté leur concours ».

C'est alors qu'est né dans l'esprit des peintres résidant à Menton, Christian Caillard Terechkovich, Dehove l'idée de rendre cette manifestation périodique. Il s'agissait de créer une manifestation internationale, « une exposition de peinture périodique dont l'organisation s'inspirerait de la Biennale de Venise ».

De fait, le catalogue de l'exposition indiquée ci-dessus de 1950 laissait présager une suite et André Farcy, conservateur du musée Fantin-Latour de Grenoble indiquait dans sa préface : « Les idées sont filles des pays qui les inspirent » ; ils précisait le contenu du projet : « rendre hommage aux peintres qui répondaient à l'appel du mirage de cette enchantresse Côte d'Azur où ils sont venus non pas comparer leur vision mais confronter leurs écritures soit de traduction et d'interprétation ou bien de création et d'inventions picturales » et louait « le libéralisme d'esprit qui a présidé à la claire initiative de la ville de Menton ». Par cette première exposition, la ville faisait en quelque sorte, ses preuves et le 8 décembre 1950, le journal *Arts* titrait en première page sous la plume de Raymond Cognat : « Grâce à la ville de Menton, la France aura sa biennale de peinture ». Dans le corps de l'article, nous pouvons relever : « La municipalité de cette ville a accepté de faciliter l'organisation d'une grande exposition internationale de peinture qui pourra jouer en France le rôle prestigieux que joue en Italie, la biennale de Venise. Afin de bien marquer qu'il ne s'agit pas d'une rivalité avec celle-ci, les organisateurs ont choisi pour le début de cette entreprise, l'année 1951 qui est laissée libre par la manifestation vénitienne ».

Il convient maintenant d'insister sur l'implication très forte de la municipalité et de son maire Parenthou-Dormoy. Très tôt, le 15 mai 1950, le conseil municipal est informé du projet dont le maire explique l'origine et les potentialités d'avenir : « Le bénéfice publicitaire et touristique compensera sans aucun doute amplement le sacrifice que pourra représenter une semblable exposition, il s'y ajoute encore un bénéfice moral ».

Dès le 23 mai 1951, reprenant l'approbation de principe de l'année précédente, il explique au conseil les conditions de réalisation de la biennale, l'informe des soutiens obtenus et explique que la ville gèrera en fait cette opération par l'intermédiaire d'une association constituée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 dont il est statutairement le président. Le conseil, en accord avec la commission des finances, décide alors de réserver un crédit de 1 500 000 francs pour le lancement de l'opération. L'implication du maire ne se limite pas à l'information du conseil municipal et à l'engagement financier, il se rend à Paris pour promouvoir cette manifestation. Il rend compte au conseil de ce déplacement⁴⁷ en précisant qu'il a pu rencontrer le directeur des musées de France et divers interlocuteurs, à l'Elysée, au ministère de l'Education nationale, à l'Assemblée nationale, à la radiodiffusion française, dans divers sièges de journaux et notamment, du journal *Arts*.

Ses demandes seront couronnées de succès puisque la biennale obtient le haut patronage du Président de la République⁴⁸, du prince de Monaco et du ministre de l'Education nationale⁴⁹.

⁴⁷ Archives municipales, 3W4, délibérations n°426 du 29 décembre 1950

⁴⁸ Archives municipales, 71W, lettre du 29 juillet 1950

⁴⁹ Archives municipales, 71W, lettre du 14 février 1951

Une association présidée par le maire avait été créée pour l'organisation de la première édition baptisée « Première biennale de peinture de France » ; celle-ci avait mis en place tout un réseau de correspondants (conservateurs, journalistes spécialisés, personnalités artistiques) dans chaque région de France et en Afrique du Nord en vue d'établir la sélection des peintres présentés et a créé en son sein, diverses commissions (biennale, propagande, accueil des artistes ...). Outre les patronages du Président de la République, de SAS le prince de Monaco et du ministre de l'Education nationale, notons la présidence d'honneur acceptée par Henri Matisse et la participation au comité de patronage du directeur général des Arts et des Lettres, du directeur général des Musées nationaux, du préfet des Alpes-Maritimes, du président de l'Union centrale des Arts décoratifs, de l'inspecteur principal des Musées de Provence, de l'inspecteur principal des Beaux-Arts, du directeur et des correspondants régionaux du journal *Arts*, de grands conservateurs comme René Huyghe, conservateur en chef du musée du Louvre, Jean Cassou du musée national d'Art Moderne, André Chamson, conservateur du Musée national du Petit Palais, d'hommes de lettres, de présidents d'associations, de conservateurs ou directeurs d'écoles d'art. Dans sa totalité, ce comité d'honneur et de patronage se compose de quarante et une personnes. Le jury chargé d'attribuer les prix de la biennale comprend quatorze membres, hauts fonctionnaires, conservateurs, journalistes spécialisés tels que Barat Levraux, Berges, Jean Cassou, Jules Cavaillès, André Chamson, Raymond Cognat, Pierre Coutal, Georges Grammont, René Huyghe, Marie Laurencin, Roland Oudot, Edouard Pignon, Maurice Saureux, Jacques Villon.

Comme nous venons de le constater, une organisation de haut niveau dépassant largement le cadre local avait été souhaitée et réalisée. Dans ces conditions, qu'offrait la biennale aux amateurs d'art ?

Tout d'abord, la biennale était dédiée au maître Raoul Dufy que Raymond Cognat dans la préface du catalogue de la biennale qualifiait ainsi : « son œuvre sait admirablement sourire pour rendre acceptable les choses sérieuses, elle adopte l'apparence de la facilité pour qu'on ne s'aperçoive pas de la science qu'elle exige. L'hommage est justement rendu à l'un de nos plus grands peintres ».

Cinq œuvres du peintre étaient représentées. L'ensemble des œuvres exposées avait été réparti en trois sections ; la section A était réservée aux peintres étrangers ou français résidant à l'étranger, sélectionnés ou invités ; elle regroupait soixante-cinq artistes représentant seize pays ; la section B était réservée aux peintres français et étrangers résidant en France invités par la ville de Menton ; elle regroupait quatre-vingt-trois artistes ; la section C était réservée aux peintres français et étrangers résidant en France ou en Afrique du Nord sélectionnés ou invités dans leur région ; elle regroupait deux cent trente-quatre artistes.

Ce sont donc trois cent quatre-vingt-sept œuvres qui étaient accrochées aux cimaises du Kursaal pour cette première édition de la biennale de peinture de France en 1951.

Par ailleurs, dans les salons de la résidence du Louvre où se trouvait le siège du secrétariat général de la biennale et le centre d'accueil des artistes, était présenté au public un ensemble d'œuvres de René Seyssaud en couronnement de la carrière artistique du maître provençal. Tout aussi impressionnante était la qualité des exposants parmi lesquels ont été primés Albert Gleizes et Roger Limouse, grand prix international, Geer Van Velde, premier prix réservé à un étranger, Kostia Terechkovitch, premier prix réservé à un Français. Au total, quarante cinq peintres obtinrent une distinction parmi lesquels René Ambrogiani, Lucien Coutaud, Klimek, Mucha et un peintre mentonnais dont nous parlerons par ailleurs, Jacqueline Verdini.

Les visiteurs pouvaient également découvrir des œuvres de peintes mondialement connus tels Graham Sutherland, Yves Alix, Yves Brayer, Bernard Buffet, Christian Caillard, Antonin Clave, François Desnoyer, Robert Lotiron, Serge Poliakoff, Vasarely...

L'association biennale s'était dotée d'une commission « propagande » dirigée par son vice-président, Marc Mussier, journaliste à Radio-Monte-Carlo. Le travail de cette commission fut efficace puisqu'en sus de la couverture locale, *Nice-Matin* et *Le Patriote*, de l'événement culturel, nous constatons une couverture presse nationale importante avec des articles sur les journaux et périodiques, *France-Soir*, *l'Aurore*, *le Matin*, *le Progrès*, *le Figaro littéraire*, *le Journal de l'amateur d'art*, *le Peintre*, *la Revue moderne et illustre des arts et de la ville*, *Quadrige*, *Opéra*, *Réalités*. Le journal *Arts* est considéré par ailleurs comme l'organe officiel de la manifestation. Le dossier archives de la manifestation fait également état d'engagement de maisons de rediffusion, Radio-Monte-Carlo, Radio-Maroc, Institut national belge de radiodiffusion, Radiodiffusion et télévision française (RTF), Radio-Tunis ; de télévisions, service des reportages et journal parlé de RTF ; de cinémas, cinémathèque française, Fédération internationale des archives du film, les lettres correspondantes à ces engagements laissant souvent transparaître des liens professionnels et d'amitié envers Marc Mussier.

Il est enfin un dernier élément d'importance à signaler, c'est la reconnaissance officielle exprimée par la direction générale des Arts et Lettres par un courrier du 17 septembre 1951⁵⁰ au maire. Jacques Jaujard, directeur général des Arts et des Lettres du ministère de l'Éducation nationale précisait : « Je tiens à vous exprimer mes plus vives félicitations pour l'effort que, sur votre initiative, la municipalité de Menton a bien voulu accomplir pour l'art français. Par la création d'une manifestation de classe internationale et d'une haute qualité, vous êtes efficacement venu en aide à tous nos artistes dans une période des plus critiques, en même temps que vous donniez définitivement à la ville de Menton, la juste renommée de ville d'art ». Ainsi était lancée et réussie une grande manifestation reconnue par les professionnels, les artistes et l'État dans une période où la ville n'avait pas encore atteint une stabilité financière ; cet héritage culturel allait être étoffé d'une autre manifestation de prestige, le Festival de musique.

Même s'il existe des précédents illustres comme la Passion d'Oberammergau depuis 1634, les festivals, manifestations artistiques ayant un caractère exceptionnel par leur périodicité, leur cadre, le nombre et la qualité des participants, sont bien spécifiques du XXe siècle. D'abord apparus en Angleterre et en Allemagne comme manifestations exceptionnelles en l'honneur d'un musicien ou d'un dramaturge (Bayreuth pour Wagner, Stratford-sur-Avon pour Shakespeare) puis comme intégration d'un spectacle dans un lieu prestigieux (Chartres, Domrémy, Beaune dans les années 1920), ils se sont surtout développés depuis la Seconde guerre mondiale, traduisant les mutations socio-culturelles contemporaines.

Mêlant promotion de la culture, tourisme, fête populaire ou mondanités fortement médiatisées et préoccupations financières, les festivals illustrent toute la richesse et toutes les ambiguïtés de la démocratisation culturelle⁵¹.

Le festival de Menton créé en 1950 fut l'un de ces premiers festivals de musique de l'après-guerre, juste après Besançon et Aix-en-Provence. Dans l'ouvrage commémorant le cinquantième anniversaire du festival de musique est reproduit un texte du directeur artistique du festival, André Böröcz, écrit en août 1995, intitulé *Menton, la véritable histoire*, vision du cœur formulée avec quarante-cinq ans de décalage que l'étude des archives municipales va quelque peu contredire mais dont la lecture permet de comprendre l'esprit qui a présidé à la création de ce festival.

Contrairement à la biennale de peinture dont l'initiative a été prise par un collectif de peintres, les responsables du comité des fêtes et les élus, le festival de musique est né de la proposition d'un directeur artistique, André Böröcz, retenue par le maire Parenthou-Dormoy dans une époque de grande difficulté (1949-1950). Quelques années plus tard, le maire Francis

⁵⁰ Archives municipales, 71W, 1951

⁵¹ Michel Fragonard, *La culture du XXe siècle, Dictionnaire d'histoire culturelle*, Bordas, Paris, 1995, p.175-176

Palmero rendait indirectement hommage à son prédécesseur en indiquant dans la préface d'un ouvrage⁵² commémorant le vingtième anniversaire du Festival : « Pour fuir les cauchemars des années sombres, ouvrir les horizons nouveaux de la fraternité, témoigner de sa volonté de vivre, la ville sinistrée mit à l'honneur la musique éternelle, celle qui nous relie au passé et confond les peuples dans une commune extase ».

L'aventure du festival commença par une courrier d'André Böröcz au maire de Menton du 13 août 1949⁵³. Le 30 août, Parenthou-Dormoy remerciait Böröcz de sa proposition et indiquait qu'il la transmettait au comité des fêtes pour examen. Le même jour (ce qui dénote déjà un certain intérêt), il adressait une missive à M. Joxe, directeur des relations culturelles au ministère des Affaires étrangères pour obtenir des renseignements sur A. Böröcz. Ces contacts avec le ministère des Affaires étrangères s'échelonnent avec plusieurs échanges de correspondances jusqu'au 15 décembre 1949, le ministère préconisant que l'initiative de M. Böröcz et son associé, M. Erdos, soit appuyée par une entreprise française. Parallèlement, les contacts Böröcz-Parenthou-Dormoy se poursuivaient et un accord était finalisé le 24 mai 1950. Les préconisations du ministère des Affaires étrangères furent suivies puisque l'organisation officielle fut confiée au bureau des concerts Marcel de Valmalete de Paris. La ville prenait à sa charge⁵⁴ l'organisation locale (chaises, estrades, tribunes, scène, éclairage, décorations, personnel, service d'ordre, salle en cas de mauvais temps), la fourniture de cinquante mille dépliants, la fourniture de deux mille affiches, la participation pour frais de publicité (journaux, affichage) jusqu'à concurrence de vingt mille francs ; Böröcz pour sa part, prenait selon ses termes⁵⁵ « les risques financiers du festival » soit, les cachets, frais de voyage, de séjour des orchestres et musiciens, la propagande à Paris et dans les journaux étrangers, la distribution des dépliants et affiches en France et dans le monde entier, la fourniture de la maquette de l'affiche, les honoraires du bureau des concerts Marcel de Valmalete et la retransmission radiophonique des concerts du festival et tous les moyens de propagande destinés à faire connaître le festival dans le monde entier.

Courant juillet, les premières affiches étaient apposées dans les rues parisiennes et les clichés correspondants étaient adressés au maire. Le nom de Menton et de son festival était remarqué place du Palais Royal, sur les quais, rue du Miromesnil, rue de Madrid, quai des Augustins, rue Pierre Charon, avenue des Champs Elysées...

Le premier concert du festival eut lieu le 5 août 1950, donné par le quatuor Vegh. Les dix concerts de cette première édition attirèrent mille huit cent soixante-six spectateurs soit cent quatre-vingt-six spectateurs en moyenne. Il est intéressant de comparer ce dernier chiffre avec les cinquante entrées de moyenne, indiquées par Böröcz dans l'article précité d'août 1995. Cette sous-évaluation indique que dans son esprit, la première édition du festival était celle des difficultés. Le programme de cette première session fut éclectique ; y figuraient au répertoire, Mozart, Beethoven, Haydn, J.S. Bach, Schubert mais également Couperin, Rameau, Telemann qu'interprétaient le quatuor Vegh, les solistes de l'orchestre de chambre de Stuttgart, l'orchestre de chambre de la société des concerts du Conservatoire de Paris, les Petits chanteurs à la croix de bois.

Le livret du programme 1950 présentait la structure de cette manifestation placée sous le haut patronage de SAS le prince Rainier III de Monaco, du préfet des Alpes-Maritimes, du commissariat général au tourisme et de la ville de Menton et composée d'un comité d'honneur comprenant des compositeurs (Arthur Honegger, Capdevielle, Nadia Boulanger et Olivier Messiaen), des chefs d'orchestres, des journalistes, des musicologues et professeurs, d'un comité d'action présidé par le maire comprenant les administrateurs du comité des fêtes et du

⁵² *Menton, vingt ans de musique*, éditions Nagel, Genève, 1969

⁵³ Archives municipales, 91W50, lettre du 13 août 1949

⁵⁴ Ibidem, lettre du 24 mai 1950 du maire à Böröcz

⁵⁵ Archives municipales, 91W50, lettre du 20 avril 1950 de Böröcz au maire

syndicat d'initiative, le directeur des services techniques, le directeur de l'orchestre municipal et d'une structure d'organisation groupée autour du bureau de concerts Marcel de Valmalete, la direction artistique étant confiée à André Böröcz.

Sur le plan administratif, la première délibération du conseil municipal n'intervient que le 18 août 1950⁵⁶ soit après le début de la manifestation ; le festival ayant été organisé par le comité des fêtes, il ne s'agissait que d'une information du conseil et de la sollicitation d'un accord afin de poursuivre l'expérience.

La reprise des activités culturelles de la cité allait également être marquée par la création d'une école de musique et surtout par la réouverture du musée et de la bibliothèque. Nous connaissons alors une rupture politique qui n'entraînera qu'une seule inflexion : la suppression de l'orchestre municipal. Les autres actions au contraire, allaient être pérennisées et améliorées. Certes, le contrôle juridique et financier de la ville sur ses partenaires s'est avéré plus rigoureux mais dans cette période également, l'engagement personnel des élus fut constant notamment celui du maire Francis Palmero et de son adjoint, Bordoni.

Le choix délibéré d'une politique culturelle ambitieuse rencontre ses limites dans le sous-équipement de la ville. L'exemple le plus frappant est celui de la biennale de peinture qui, nous l'avons constaté, s'est déroulée dans des locaux loués et pour lesquels des travaux importants furent nécessaires (salons de la résidence du Louvre, Kursaal, grand magasin « Les dames de France »). Les conférences, les pièces de théâtre, les concerts sont présentés dans les deux casinos de la ville et les seules salles municipales, la salle des fêtes de la mairie (actuelle salle du conseil municipal) et de l'ancien local des tribunaux (actuelle salle des mariages) se révèlent de plus en plus inadéquates et de dimension réduite.

Le maire Palmero, en déclarant « les intentions de notre conseil municipal affirment sa volonté unanime d'assurer à Menton l'accomplissement de son destin spirituel » exprime certes le souhait d'imaginer de nouveaux projets mais désire surtout doter la ville de structures lui permettant de développer les actions de ses prédécesseurs. Sont donc acquis l'église écossaise du 8 rue de la République, devenue salle de conférences, les salons de la résidence du Louvre⁵⁷. C'est également en 1957 que l'acquisition du Kursaal Casino est envisagée. « Etant désaffecté depuis de nombreuses années » et nécessitant des travaux importants, le maire Palmero propose au conseil « la procédure d'expropriation conditionnelle qui permettra à la ville de prendre au moment opportun une décision définitive en fonction de ses possibilités budgétaires⁵⁸ ».

Le projet ambitieux et son caractère d'équipement culturel est clairement affirmé puisque la salle de théâtre de mille places serait conservée et réaménagée comme salle de spectacles et de congrès, la grande salle et les salons du premier étage seraient affectés à un musée d'Art moderne qui recevrait également la biennale de peintures, les salles du rez-de-chaussée accueillant les réserves, les salons du deuxième étage étant destinés quant à eux, à permettre le transfert de la bibliothèque municipale « qui serait complétée par un club de lecture et un foyer où se retrouveraient les hivernants et les touristes ».

Le projet ne va se concrétiser que dans la décennie 1960-1970 dans des conditions d'ailleurs différentes que celle évoquées ; mais cette décision municipale de 1957 demeure très importante ; elle souligne en effet la volonté de doter la ville des équipements indispensables à la poursuite de son développement culturel.

C'est en 1955 que le conseil municipal⁵⁹ décide de réaménager son hôtel de ville ; il ne s'agit pas à la première approche, d'un acte s'inscrivant dans l'accomplissement d'un destin culturel ; néanmoins, les travaux de décoration de ce bâtiment rénové et modernisé vont

⁵⁶ Archives municipales, 3W4, délibération n°272 du 18 août 1950

⁵⁷ Archives municipales, 3W7, délibération n°1439 du 25 mai 1957

⁵⁸ Archives municipales, 3W7, délibération n°1290 du 2 février 1957

⁵⁹ Archives municipales, 3W7, délibération n°884 du 3 décembre 1955

s'avérer d'une extrême richesse. La décision du conseil municipal de transformer l'ancienne salle des tribunaux désaffectée en salle des mariages avec accès direct à la rue par un perron prend une dimension particulière de par la personnalité de celui qui sera chargé de sa décoration, l'académicien Jean Cocteau.

L'évocation de Jean Cocteau ne trouve sa justification dans cette étude que dans la volonté clairement affirmée de la municipalité de conduire un projet en commun avec l'artiste. En effet, Menton partage de tous temps, des liens privilégiés avec les écrivains, les poètes et les philosophes qui y ont trouvé une source d'inspiration ou d'analyse ; mais aucun d'eux ne fut au centre de cette volonté politique qui guide notre démarche et crée la différence parfois tenue entre vie et politique culturelle.⁶⁰

Nous ne possédons pas d'acte donnant avec exactitude la date à laquelle la mission de décorer la nouvelle salle des mariages fut confiée à Jean Cocteau. Hugues de la Touche, dans son ouvrage *La Riviera de Jean Cocteau* fait état d'une présentation de Jean Cocteau à Francis Palmero par Pierre Pasquini, adjoint à la culture de la ville de Nice, à la villa Santo Sospir de Francine Weisweiler à Saint-Jean-Cap-Ferrat, peu de temps après les négociations pour les travaux du peintre-poète à la chapelle de Villefranche-sur-Mer, exécutés en 1956, rencontre au cours de laquelle fut proposée à Cocteau une collaboration aux projets municipaux⁶¹.

Cette piste est sujette à interrogation ; en effet, avant cette date, Cocteau avait participé aux biennales de peinture ou aux soirées du festival de musique et d'ailleurs, lors d'une exposition organisée pour le cinquantenaire du festival de musique, fut présenté un cliché photographique datant de 1955 réunissant entre autres invités, Palmero, Cocteau et Francine Weisweiler. Nous allons donc nous appuyer pour essayer de déterminer une date approximative de conclusion d'un accord, sur les documents suivants : la délibération du conseil municipal du 29 mai 1956 portant nomination de Jean Cocteau en qualité de citoyen d'honneur et précisant que le peintre-poète préparait « gracieusement pour notre hôtel de ville, une décoration qui l'enrichira et ajoutera au prestige et à la renommée de la Côte »⁶², (à noter que sur ce document, la salle des mariages n'est pas citée expressément) ; un travail préparatoire du peintre exposé au musée Cocteau, exécuté au crayon de couleur sur papier calque, signé et daté de l'artiste le 1er juin 1956⁶³ (le mur droit de la salle des mariages est orné d'un dessin variant très peu de cette esquisse) ; un télégramme du 20 avril 1956 adressé à Palmero, signé Jean Cocteau, au texte laconique « commencer mon travail, pouvez entreprendre les vôtres, stop, amicalement »⁶⁴, portant la mention « classé » figure au dossier « salle des mariages ».

Peut-on l'interpréter comme un accord de l'artiste demandant au maire de régulariser celui-ci par une délibération de son conseil ? Madame Yvonne Ghersi, alors secrétaire du maire (secrétaire général adjoint) nous confirme⁶⁵ que les premiers contacts eurent bien lieu en 1955 au cours du festival de musique et que ceux-ci se concrétisèrent au cours du premier semestre 1956, quant à une quelconque intervention de Pierre Pasquini, si l'on ne peut l'infirmer catégoriquement, il semblerait que celle-ci ne fut pas déterminante.

Les travaux débutent en octobre 1956 et durèrent dix-huit mois ; la dépense globale est d'environ 3 500 000 francs, l'ensemble des travaux de l'hôtel de ville se chiffrant à

⁶⁰ Louis-Nicolas Amoretti, *Partage de mémoire*, Menton, 2001, édition de la Société d'Art et d'Histoire du mentonnais ; y sont évoqués les destins mentonnais de Gustave Flaubert, Georges Sand, Théodore de Banville, Guy de Maupassant, Marie-Jean Guyau, Robert-Louis Stevenson, Anton Tchekov, Guillaume Apollinaire, Colette, Katherine Mansfield, Gaston Leroux, Vicente Blasco Ibañez, Vladimir Nabokov, Panaït Istrati...

⁶¹ Hugues de la Touche, *La Riviera de Jean Cocteau*, ROM édition, Nice, 1996

⁶² Archives municipales, 3W7, délibération n°1098 du 29 mai 1956

⁶³ Musée Jean Cocteau, « La femme doit suivre son mari » esquisse de la salle des mariages, n° d'inventaire MCM99

⁶⁴ Archives municipales, 175W

⁶⁵ Témoignage oral du 2 octobre 2001

16 750 000 francs. Cocteau durant cette période, s'attache le concours de trois aides : le premier, Brunet « se prit pour l'auteur des fresques », le second, le mentonnais Charles Beglia « prit les beautés de Cocteau pour des erreurs » et le troisième Triquenot permit à Cocteau de terminer son œuvre. Cette question de décorateur fut sujet à polémique et Cocteau tint à faire connaître sa position dans son livre consacré à la salle des mariages, paru aux Editions du Rocher : « Notre époque, hélas fort inculte, ignore que le travail de la fresque exige des spécialistes. Nul peintre, fut-il Michel-Ange, ne peut en venir seul à bout. La différence entre hier et aujourd'hui, c'est qu'il n'existe plus d'ateliers d'élèves et que notre équipe se compose de l'auteur et de son aide. Le public jette un coup d'œil rapide au passage et s'imagine que l'aide, lequel exécute la grosse besogne, est le véritable auteur des fresques. Je ne m'arrêterais pas à ces sottises si, de plus en plus fréquentes, elles ne tendaient pas à discréditer une des plus profondes ressources de la France : l'artisanat ».

Malgré ces relations tendues, Cocteau trouve en Trinquenot un collaborateur en lequel il a toute confiance et dans une courte note manuscrite de juin 1957⁶⁶ au maire Palmero, il redéfinit son rôle : « la nouvelle équipe doit travailler sans relâche afin que je mette le poivre et le sel à mon retour ».

L'œuvre réalisée est une véritable poésie graphique ; Cocteau indique⁶⁷ : « Fidèle à mon impératif de poète métamorphosant l'écriture en lignes, je me dictai ou crus me dicter des thèmes et m'acharnai à organiser, une fois encore, les mystérieuses noces du conscient et de l'inconscience, de la beauté reproduite (figurative) et de la beauté produite (abstraite), l'une mise en branle par l'art grec reproduisant les formes de la nature, l'autre par l'art nègre produisant des tatouages et des déformations physiques aptes à contrarier les formes naturelles jusqu'à leur substituer un monde imaginaire où l'homme commande ».

Sont tour à tour évoqués le mythe d'Orphée (mur de gauche), une noce imaginaire (mur de droite), les fiancés (mur du fond) ; le plafond est selon Cocteau « allégorique comme il se doit, y sont représentés la poésie installée sur Pégase, la science pauvre jonglant avec les mondes, l'amour ». Cette poésie graphique fait l'objet de plusieurs analyses dont celle très remarquée du poète mentonnais, Louis-Nicolas Amoretti⁶⁸ : « La polyvalence des talents de Jean Cocteau, loin de générer l'essaim d'une dispersion est en fait globalisante. Le « touche-à-tout » est un poète dont la transcription écrite, plastique, graphique, visuelle du monde est poésie », explicitant en fait des déclarations de l'artiste « je reste en poète qui dessine et qui peint... du plus loin que je me souviens, j'ai toujours écrit du dessin et dessiné de l'écriture ».

Sans développer plus avant cette fresque monumentale, nous allons cependant étudier un aspect quelque peu délaissé par les spécialistes d'histoire de l'art mais significative en terme de symbolique républicaine. Cocteau déclare : « Contrairement à une chapelle qui doit être nue et vêtue de sa seule innocence, une salle des mariages civils doit présenter quelque faste ». Soucieux toutefois de ne point enfreindre la légalité, le poète au cours d'une visite du président Coty (janvier 1958) demande à ce dernier si la représentation de la République est réglementée. L'absence de textes en la matière va permettre à Cocteau de faire preuve d'originalité et d'expérimenter la gravure sur verre. Il dessine alors une Marianne à la moue boudeuse, la figuration de cette effigie de la République constituant un décor gravé sur deux grandes glaces argentées de trois mètres dix-huit de hauteur sur un mètre quatre-vingts de largeur. Placés face à face, ces deux miroirs forment, par l'effet de répétition créé, une galerie de « Marianne » visible à la sortie des cortèges nuptiaux.

⁶⁶ Archives municipales, 175W

⁶⁷ Jean Cocteau, *La salle des mariages, Hôtel de ville de Menton*, Monaco, éditions du Rocher, 1958

⁶⁸ Louis-Nicolas Amoretti, *Jean Cocteau et sa poésie graphique à Menton*, éditions des Amis des musées, Menton, 1997

Sur le plan technique, la revue professionnelle « Glaces et verres », dans son édition d'août 1958 détaille les tâches de cette opération : « Les dimensions des glaces et l'absolue précision attendue de la reproduction du trait exigeaient un soin de tous les instants. Il s'agissait bien entendu de graver le dessin au jet de sable sur la face argentée de la glace afin d'éviter tout risque de doublement de l'image sous certains angles. Depuis l'encollage jusqu'au sablage, toutes les opérations furent menées à bien par les meilleurs techniciens. La découpe du dessin à reproduire retint notamment l'attention de Jean Cocteau qui se rendit lui-même dans les ateliers de Nice pour surveiller l'opération : il tenait en effet à conserver à la gravure la netteté et la souplesse du tracé original. Tout apport de peinture fut écarté et seules les initiales « RF » ont été traitées à la feuille d'or ».

Ainsi par la volonté du maire et de son conseil municipal, la salle des mariages de l'hôtel de ville constituait un ensemble architectural et artistique de la première importance. Il est significatif que cette réalisation, une des premières de l'après-guerre, du moins de cette qualité, ait combiné nécessité de reconstruction et participation de la ville de Menton à l'effervescence artistique et culturelle de la Côte d'Azur.

Le maire Palmero ne manquait pas lors de la réception de Jean Cocteau, citoyen d'honneur de souligner cet aspect en déclarant⁶⁹ : « Nous vous accueillons ici même, au milieu des administrateurs de la cité, à cette place que vous avez bien méritée par l'intérêt constant, fidèle que vous avez bien voulu porter à notre cité et plus particulièrement à ses activités artistiques et culturelles. Nous fêtons en vous l'éminent académicien dont le prestige contribue tellement au renom, au rayonnement intellectuel de la France à l'étranger ». Cet intérêt pour les activités culturelles mentonnaises, Cocteau devait le confirmer en décorant la même année (1958) le bureau du maire Palmero d'une fresque représentant Orphée jouant du violon avec en arrière-plan, le parvis où se tient chaque année, en août le festival de musique. Orphée après sa descente aux enfers et par le son de sa lyre, revient dans le monde des vivants.

• Le développement d'une culture identitaire

La perception de la politique culturelle ne se veut pas évaluation ; à cela, deux raisons essentielles : l'évaluation est une notion relativement récente nécessitant en amont l'élaboration d'outils scientifiques pour en aval être efficace et il nous appartient de reconstruire ce que nous nommons la traduction de la politique culturelle à partir de la conception de l'époque étudiée et non de la conception actuelle, en d'autres termes d'essayer d'appréhender cette politique culturelle municipale selon des critères non anachroniques ; l'image, l'identité, la mémoire sont en évolution permanente et ouvertes à la subjectivité.

Nous avons constaté précédemment que la politique culturelle de la ville avait fait l'objet de maintes communications de la part des maires nous permettant d'apprécier leur niveau d'implication dans la création d'une image de ville d'art pour la cité mentonnaise. Le maire Palmero a voulu affirmer cette vocation de la ville et a fait réaliser par l'artiste-peintre Charles Beglia, lors de la rénovation de l'hôtel de ville sur le premier palier de l'escalier d'honneur un cartouche à la fresque portant la mention « Artium civitas ». Cette construction d'image s'est réalisée dans un contexte difficile et les deux maires s'expriment de façon quasiment identique sur ces conditions ; Parenthou-Dormoy⁷⁰ indique : « Une école de musique était une pièce importante de l'équipement culturel dont une ville à peu près ruinée et dépeuplée par la guerre et appelée à retrouver une population de plus de vingt mille habitants devait projeter la renaissance ou la création. C'est dans cet esprit que la municipalité de Menton avait inscrit dans son programme de relèvement le projet de fonder ou de ranimer

⁶⁹ Archives municipales, 3W7, délibération n°1178 du 13 octobre 1956

⁷⁰ Note de Parenthou-Dormoy non datée mais réalisée en qualité de conseiller municipal et ancien maire, Archives privées de Ady Clericy-Molinari

des institutions culturelles et touristiques capables de recréer l'ambiance intellectuelle et artistique nécessaire au retour des éléments divers qui peuplaient Menton avant la guerre et à favoriser la réception d'une population supplémentaire choisie ». Palmero quant à lui, précise⁷¹ : « Après les destructions et les misères, Menton se tournait vers l'art, comme un juste dédommagement à ses sacrifices et appelait les artistes au rendez-vous des hommes de bonne volonté. Fuyant les années sombres du conflit mondial, il convenait de faire le point de la peinture contemporaine, de la réinsérer dans la vie sociale de la nation. Menton est la première ville française à avoir osé cette entreprise bénévolement au service de la création du temps présent ».

Cette cité des arts, Parenthou-Dormoy la souhaite réelle et dès 1951, dans sa présentation de la première biennale de peinture, exprime la volonté de la cité mentonnaise⁷² : « Ainsi Menton, dont le charme a conduit vers elle, depuis toujours, les grands artistes, peintes, musiciens, poètes, littérateurs, continue sa tradition. La nature l'avait déjà mise au service de l'art. Elle s'y met aujourd'hui consciemment de sa propre volonté avec une joie infinie et fierté ».

Ce discours trouve un écho national et nous rappelons la lettre déjà citée du ministère de l'Education nationale : « Par la création d'une manifestation de classe internationale... en même temps que vous donniez définitivement à la ville de Menton, la juste renommée de ville d'art » ; cette reconnaissance trouve également un écho international ; en effet, Menton est choisie en 1953 par l'ambassadeur d'Italie à Paris pour présenter (avec Marseille, Bordeaux et Grenoble) les lauréats de la sixième biennale de Rome, la France cautionnant cette désignation en déléguant le préfet des Alpes-Maritimes pour faire partie du comité d'honneur de cette manifestation.

Cette devise se déclina en nombre d'ouvrages ou de revues touristiques. Jean Orizet de l'académie Mallarmé dans l'ouvrage qu'il dirigea, *Menton*, consacre un long chapitre à « Menton, cité des arts » ; il y précise « Artium civitas, Menton se veut en effet cité des arts et le prouve dans les principaux de la création : peinture, littérature, musique »⁷³.

Dans le même ouvrage, le poète Louis-Nicolas Amoretti⁷⁴ retraçant l'histoire de la ville dans *un chemin millénaire* note pour la période faisant l'objet de notre étude : « Le 8 septembre 1943, le fascisme vaincu, Menton cède à la légitimité française, ultime allégeance à la liberté. La cité génoise et sarde a découvert son visage à l'ouest. Une ère généreuse d'expansion, une vocation artistique se dévoilent. Le dieu des muses délègue Euterpe et ses compagnes dans la cité des arts ».

René Borelly, dans une ouvrage illustré⁷⁵ par Simone Revers, habituée des biennales de peinture, *Menton, ville d'art et de soleil*, complète cette image de ville d'art en reprenant une notion qui est à l'origine du développement de la ville à la Belle Epoque, l'attrait paysager et climatique. Enfin, la duchesse de la Rochefoucauld⁷⁶ dans sa présentation de l'histoire de Menton et de son passé littéraire de l'ouvrage *Menton*, évoque également le festival de musique, les biennales de peinture et les conférences, et conclut en ces termes : « dressée entre ses baies maritimes, cité du passé et cité vivante, Menton où l'on s'est battu, où l'on a pensé... ».

La cité des arts a également retenu l'attention des responsables de divers périodiques et nous notons un article de Louis Caperan, auteur par ailleurs d'une histoire de Menton, dans le *Sourgentin*, « Menton ville de fêtes, ville d'art » : « Dans l'escalier d'honneur de l'hôtel de

⁷¹ Catalogue de la IXe biennale internationale d'art, Menton, 1972

⁷² Catalogue de la première biennale de peinture de France, Menton, 1951

⁷³ Jean Orizet (sous la direction), *Menton*, Le cherche midi éditeur, Paris, 1987, p.81

⁷⁴ Jean Orizet (sous la direction), *Menton, op. cit.*, p.45

⁷⁵ René Borelly, *Menton, ville d'art et de soleil*, imprimerie monégasque, Monte-Carlo, 1956

⁷⁶ *Menton*, collection Villes de France, Hachette, Paris, 1962

ville, sur un cartouche en trompe-l'œil, figure une belle inscription : *Artium civitas*. Menton mérite cet éloge. Plusieurs fondations artistiques jalonnent la ville et attendent notre visite »⁷⁷.

Il est remarquable de voir citer le décor de l'hôtel de ville dans la quasi-totalité des articles évoquant cette vocation de la cité mentonnaise et c'est le cas notamment de la revue des PTT de France où l'éditorialiste⁷⁸ mentionne : « Le visiteur qui gravit le bel escalier du palazzo tout d'ocre et de rouge construit vers 1860 par le baron Honoré Ardoïno et abritant depuis 1902, l'hôtel de ville de Menton, peut lire sur le mur, dans un cartouche, cette inscription « *Artium Civitas* » (cité des arts). Il serait aisé de songer que cette formule a été choisie avec une pointe d'orgueil, mais il n'en est rien. Il suffit de rester sous le même toit et de visiter la salle des mariages ».

La revue *Plaisir de France*⁷⁹ sous la plume de René Briat consacre également plusieurs pages à la cité mentonnaise, la politique culturelle développée entre 1945 et 1958 y est magnifiée : « Ici, tout paraît disposé pour séduire, pour affiner les sens et l'esprit. Pareille concentration de choses rares implique des servitudes. C'est ce qu'ont fort bien compris les responsables des destinées municipales. Ils se sont acharnés à transformer une station hivernale assoupie en un centre d'activités culturelles, l'un des plus vivants, l'un des plus jeunes qui soient. Au lendemain de la guerre, ce fut le Festival de musique de chambre, l'une des premières initiatives du genre, enchantement de dix ou douze soirées d'été dans le décor inoubliable de la Piazzetta avec pour parterre la mosaïque du parvis Saint-Michel et pour loges, les fenêtres des maisons d'alentour. Dans le domaine des arts plastiques, Menton s'est montré pareillement précurseur en fondant la Biennale de peinture dont le premier souci est l'impartialité... Entre temps, l'actif maire, Francis Palmero avait réussi à attirer dans sa ville Jean Cocteau ».

Le dernier exemple est un article très complet du professeur Raimbault, écrivain traducteur de Faulkner, et membre de plusieurs associations culturelles locales paru dans la revue *Connaissance du monde*⁸⁰ et intitulé « Menton, foyer d'art et de pensée » ; pour Raimbault, l'ambition de Menton d'être citée des arts peut « sembler démesurée si les hommes n'avaient fait année par année que ce qui apparaissait comme un vœu devint réalité ». Insistant sur le Festival de la musique et la Biennale internationale de peinture mais aussi sur les efforts de formation artistique ou de diffusion par les conférences, il donne en conclusion une vision allégorique de la politique culturelle municipale : « Il n'est de si bonne terre au monde qui produise des fruits et il n'est point de semence nourricière qui puisse germer hors du sillon. C'est dans la profondeur du sol que s'élaborent les moissons fécondes. Le laboureur ne signe pas de son nom le pain que nous mangeons, et c'est pourtant à lui, à son patient labeur, à son intelligence à discerner, choisir, accueillir, grouper, organiser les facteurs favorables à l'accomplissement de sa tâche, c'est à tout cela que nous le devons. Le laboureur ici, c'est, disons le tout net, car il n'est pas besoin de circonlocutions quand il y a seulement une justice à rendre, la municipalité de Menton et son maire, lui-même esprit ouvert à toutes les choses de l'esprit. Et c'est à eux, à leur constante vigilance, à leur action profonde que l'on doit rendre grâce d'avoir donné un sens en lui conférant une réalité à la fière devise : *Artium civitas* ».

D'autres éléments de la culture identitaire mentonnaise semble s'être développés en dehors de tout soutien municipal et sont donc exclus de notre étude. Nous visons là l'activité de l'érudit commandant Octobon, de la société d'études et de vulgarisation « Le terroir mentonnais », du Théâtre mentonnais. Les associations folkloriques furent par contre

⁷⁷ Louis Caperan, « Menton, ville de fêtes, ville d'art », *Le Sourgentin*, n°56, avril 1983, p.29

⁷⁸ *Revue des PTT de France*, « Menton, premier sourire de la France », n°1, 1976

⁷⁹ *Plaisir de France*, mai 1973, 40e année, n° 409, p. 1 à 16

⁸⁰ *Connaissance du monde* n° 91, 1966, p. 1 à 16

subventionnées mais davantage pour leur rôle d'ambassadeur de la ville à l'étranger que pour celui de véhiculeur du dialecte mentonnais ou de maintenance des traditions locales.

Par ailleurs, face au déclin de la culture du citron qui fut pendant près de cinq siècles l'activité économique principale de la cité, deux initiatives politiques allaient attacher définitivement « le fruit d'or » au nom de la ville : la fête du citron et les prix Orange et Citron.

L'origine de la fête du citron remonte à l'année 1929 au cours de laquelle fut organisée dans les jardins de l'hôtel Riviera une exposition de fleurs et d'agrumes. Ce n'est cependant qu'en 1936 que l'exposition va se dérouler dans les jardins Biovès. Il s'agit d'une exposition d'agrumes, de fleurs, de plantes exotiques ; un défilé complète ce rassemblement populaire ayant pour cadre la rue de la République ; des groupes folkloriques l'animent, des chariots tirés par des ânes transportent des petits citronniers ou orangers en pots. Après la guerre, cette formule est reconduite ; dès le mois de février 1946, la municipalité montre son intérêt à une reprise rapide des festivités et vote une subvention au comité des fêtes de 400 000 francs pour élaborer son programme⁸¹. En 1951, un nouvel essor est donné à la fête par l'utilisation des salles du rez-de-chaussée du casino Kursaal face au jardins Biovès pour l'exposition de plantes exotiques organisée avec le concours du Jardin exotique de la principauté de Monaco et des établissements horticoles Fernandez ; la dépense de 3 231 572 francs est importante et se trouve couverte à environ 43% par les recettes (1 341 615 francs)⁸².

Cette année 1951 est également marquée par si ce n'est une opposition, du moins par l'expression d'une nostalgie des anciens corsi carnavalesques, comme en témoigne une lettre-pétition adressée au maire de Menton à la veille de ces fêtes du citron : « Les soussignés... expriment leur désir de voir revivre leurs fêtes carnavalesques d'antan et cela dans l'intérêt général des commerçants, touristes, particuliers, lesquels sans sous-estimer l'admirable exposition du citron, qui a droit de cité et de plantes exotiques sans préjudice à cette démonstration à caractère régional, sont d'accord pour la résurrection du monarque de la gaîté dont ils réclament tous le retour » formule de politesse, suivent quatre cent trente et une signatures⁸³.

L'année 1955 va constituer un tournant majeur pour le développement de cette manifestation. C'est à cette date que le maire Francis Palmero va demander à François Ferrié de coordonner les deux manifestations, exposition et défilé, organisées jusqu'alors séparément ; il lui demande également de réfléchir à la revitalisation de la manifestation. François Ferrié (1895-1987) n'est pas un inconnu ; il avait déjà joué un rôle lors de la création de la Biennale de peinture et du chemin des crèches. Ancien élève des Beaux-Arts, il avait réalisé dans les années 1930, comme Charles Beglia, plusieurs affiches de festivités mentonnaises ; il était par ailleurs à la même époque, à l'origine de ces fêtes du citron, avec entre autres Louis Moreno et Georges Testas.

Il peut être considéré comme le père des fêtes du citron actuelles ; c'est en effet en 1956, que pour la première fois, des chars confectionnés en citrons et oranges sur des armatures métalliques vont constituer le cortège ; douze chars au total sont fabriqués⁸⁴. Paradoxalement, cette année 1956 qui marquait le renouveau des fêtes du citron, était aussi celle du terrible gel des cultures qui allait entraîner la disparition des quelques exploitations encore existantes.

Les prix Orange et Citron ont été créés par la journaliste et romancière Michèle Nicolaï en 1949, immédiatement relayée par Jany Casanova et France Roche, journalistes.

⁸¹ Archives municipales, 3W30, délibération n° 184 du 23 février 1946

⁸² Archives municipales non cataloguées, archives du comité des fêtes, des arts et des sports de la ville, Menton, bilan de l'exercice 1951

⁸³ Archives non cotées de l'Office du tourisme, année 1951

⁸⁴ Jean-Claude Volpi, plaquette commémorative des cinquantièmes fêtes internationales du citron, 1983

Remis à des personnalités du monde du cinéma, ils illustrent les rapports bon ou mauvais qu'elles entretiennent avec la presse. Le prix Orange est destiné à la plus aimable, le prix Citron à la moins coopérative. Un jury permanent se réunit une fois l'an dans un grand restaurant parisien. Les premiers à recevoir les prix furent pour le Citron, Georges Marchal Danielle Darrieux, Marcel Carné et pour l'Orange, Jean Marais, Josette Day, Henri Decoin.

C'est Francis Palmero alors premier adjoint, chargé du tourisme qui prend conscience que cette manifestation parisienne peut être mise à profit pour confirmer la notoriété de Menton comme « capitale des fruits d'or », selon ses termes. Par courrier du 4 novembre 1953⁸⁵, Francis Palmero fait une offre de collaboration à Jany Casanova, laquelle répond positivement dès le 21 novembre. Ainsi Menton trouve-t-elle un écho national au travers de cette manifestation. Pour les délibérations de prix 1954, le journal télévisé par deux fois et l'émission de Jean Nohain « Soucoupes volantes », relatent le partenariat de la ville de Menton qui offre nombre d'oranges et de citrons. Plusieurs récipiendaires sont reçus à Menton, les actrices Martine Carol en décembre 1955 (lauréate 1954), Françoise Arnoul en mai 1958 (lauréate 1956), le cinéaste Yves Ciampi en 1957 et son épouse l'actrice japonaise Keido Kishi.

Par leur action, leur créativité et leur imagination, les édiles mentonnais en l'occurrence essentiellement Francis Palmero, avaient œuvré à la maintenance d'une identité locale, celle de Menton, ville aux fruits d'or ; deux manifestations festives prestigieuses prenaient le relais d'une activité économique en déclin.

Dans les années 1950, le conseil municipal sur rapport des maires successifs, s'attache à définir le blason de la ville et son drapeau. Dans l'hôtel de ville, dans le même escalier d'honneur qui porte la cartouche « Artium civitas », a été peint à la fresque par Charles Beglia, le nouveau blason ; au plafond ; ont été reprises les quatre armoiries qui lui ont donné naissance et qui résument à elles seules, l'histoire de la cité.

Lors de la séance du conseil municipal du 27 août 1949⁸⁶, le maire Parenthou-Dormoy informe ses collègues de son souhait de regrouper en un seul blason, les deux que possède la ville, celui qu'il qualifie de traditionnel, Saint-Michel terrassant le dragon et celui historique, l'emblème du citronnier. Sa demande est motivée par le fait que la Croix de guerre qui vient d'être décernée à la ville, doit figurer sur son blason. Une étude est alors demandée au conservateur des Archives nationales, chargé des conférences d'héraldiques à l'Ecole des Chartes, Meurgey de Tupigny. Après échanges de correspondances⁸⁷, portant notamment sur la disparition de la lettre F sur le franc canton à senestre, le nouveau blason est soumis au conseil municipal le 29 mars 1950⁸⁸ dont la description est la suivante : « Parti- au Ier ; d'azur au Saint-Michel-Archange, bras dextre levé tenant un glaive la pointe en bas, le senestre tenant une balance, terrassant le démon armé de sa fourche, le tout d'or ; au 2ème, d'argent au citronnier au naturel fruité d'or posé entre les deux monts de Sinople, le tout soutenu d'une mer d'azur mouvant de la pointe, au comble du même chargé de trois étoile d'argent.

L'écu timbré de la couronne murale d'or à cinq tours soutenu à dextre d'une branche de citronnier au naturel fruité d'or et à senestre d'une branche d'olivier fruitée au naturel. Les deux branches passées en pointe en sautoir et liées d'un ruban de gueules. La Croix de guerre 1939-45 avec étoile d'or appendue aux soutiens. »

Il convient de revenir sur la lettre F du franc canton qui fut le seul point de désaccord entre le conservateur et la municipalité ; sa disparition conforme aux règles de l'art héraldique sembla gêner le maire qui par courrier du 25 mars 1949, argumentait sa position au conservateur en ces termes : « Les vieux Mentonnais y tenant beaucoup ; il a en effet un sens

⁸⁵ Archives municipales, 172W30

⁸⁶ Archives municipales, 3W3, communication du maire au conseil municipal, n° 631 du 27 août 1949

⁸⁷ Archives municipales, 71W11, courriers des 9 et 25 mars 1950

⁸⁸ Archives municipales, 3W3, délibération n° 687 du 5 novembre 1949

contraire à ce que vous pouvez penser. La ville de Menton s'est donnée à la France en 1860 après avoir été depuis 1848, une ville libre. Napoléon III avait alors donné à la ville, le blason au citronnier qui comportant le franc canton à la lettre N. En 1870, la chute de l'Empire a fait disparaître la lettre N et la lettre F est apparue. Elle représente dans l'esprit des anciens, le sentiment qui avait amené dix ans plus tôt la ville à voter son rattachement à la France et elle a pris une valeur nouvelle pendant l'annexion italienne de 1940 à 1943. »

En fait, si la description officielle retenue par le conseil municipal supprime la lettre F, l'usage l'a maintenue et de nos jours encore, le blason de la ville comporte un franc canton senestre avec la lettre F.

De nos jours, le drapeau mentonnais est un élément incontournable du paysage urbain ; il flotte tous les jours sur le fronton du Palais de l'Europe (centre culturel et de congrès de la ville) aux côtés du drapeau français et du drapeau européen ; il en est de même lorsque la façade de l'hôtel de ville est pavoisée comme par exemple, pour la commémoration de la libération de Menton, le 8 septembre de chaque année. Cependant, ce drapeau n'est pas ancien ; Menton n'en possédait pas, tout au plus ses blasons successifs avaient été reproduits sur des bannières ou des oriflammes. Ce n'est qu'en avril 1954 que le maire Palmero demande, par l'intermédiaire de son ingénieur en chef, au conservateur du musée de réfléchir à ce que pourrait être le drapeau de la ville et lui propose les couleurs bleu et blanc avec les armes de Menton, proposition que le conservateur juge excellente⁸⁹.

En juillet 1954, un article paru aux *Annales de Menton* signé « le terroir mentonnais » (dont le conservateur des musées Martini fait partie) reprend en apportant quelques éléments historiques, cette proposition comme étant « la plus conforme à la tradition ». Ce n'est cependant que le 10 mars 1956 qu'une délibération est soumise au conseil municipal, le maire Palmero proposant « dans le même esprit que les armoiries de la ville avaient été définies, de déterminer une fois pour toutes, les couleurs du drapeau de la ville de Menton » ; la création de ce drapeau, couleurs bleu et blanc disposées dans le sens vertical, le bleu près de la hampe ne sembla pas intéresser outre mesure, la population mentonnaise ; deux lignes en effet, dans le journal local⁹⁰ sont intégrées dans un long article consacré à la tenue du conseil municipal du 10 mars alors que l'origine religieuse pour un symbole civil eut pu susciter quelques réactions.

Le maire apporta dans son rapport de présentation de la délibération des explications quasi-identiques à celles de l'article des *Annales de Menton* ; était toutefois abandonnée l'idée d'apposer sur le drapeau les armes de la ville⁹¹ : « A l'heure actuelle, il n'existe pas, à proprement parler de drapeau mentonnais transmis de siècle en siècle. IL est certain cependant, que le blanc et le bleu, couleurs de la Vierge ont été désignées en 1687, par le prince Louis Ier de Monaco, pour être portées par les habitants de la ville, en hommage à l'Immaculée Conception à qui avait été dédié l'édifice construit sur son initiative, pour les Pénitents blancs... Le drapeau vert, blanc et rouge avec les deux mains entrelacées fut aussi provisoire que le gouvernement provisoire des villes libres de Menton et de Roquebrune après la Révolution du 2 mars 1848 qui prononça la séparation de ces deux communes de la principauté de Monaco ; il disparut donc officiellement le 1er mai 1849 lorsque les deux villes furent soumises aux statuts et lois sardes ».

Il est remarquable de constater que contrairement aux soucis des élus lors de la fusion des armoiries de conserver ce qui pouvait rappeler le rattachement à la France, aucune mention de la destinée de Menton après 1849 n'était prise en compte dans la démonstration du maire pour déterminer le drapeau de la ville.

⁸⁹ Archives municipales, 183W50

⁹⁰ Archives municipales, 3 PC, Nice-Matin, édition de Menton, du 15 mars 1956

⁹¹ Archives municipales, 3W7, délibération n° 1007 du 10 mars 1956

Faut-il interpréter cette attitude comme une volonté d'oublier l'épisode récent de l'occupation-annexion italienne ayant pour un temps remis en question le vote quasi-unanime de 1860 en faveur du rattachement à la France ? Pour essayer d'apporter un élément de réponse à cette question, nous allons citer Joël Candau⁹² : « Les sociétés modernes semblent tentées par la capitalisation à l'infini de la mémoire, fuite en avant les dispensant d'inscrire le passé dans le présent pour en accomplir le deuil ».

Menton à partir de 1956 avait peut-être accompli son deuil ; elle avait maintenu vivace cet épisode pour mieux construire son avenir, pour affirmer sa renaissance culturelle. Ceci nous amène à appréhender ce champ d'étude particulier que constituent les lieux de mémoire. Bien entendu, nous n'allons aborder que les lieux de mémoire de la politique culturelle municipale développée sous la IV^e République. La mémoire est une modalité particulière du rapport au passé qu'il faut dissocier du souvenir et de l'histoire. Le souvenir est un rapport figé au passé alors que la mémoire entretient avec lui une relation vivante.

L'histoire peut faire appel à la mémoire comme à un outil pour tenter d'exhumer une partie du passé mais le passé ne doit pas être utilisé naïvement car la mémoire ne garantit ni du mensonge ni de l'erreur. En effet, la mémoire est subjective, elle lie fait et contexte particulier et répond souvent à des enjeux dont il faut savoir tenir compte. Il existe toutefois une autre relation entre mémoire et histoire qui ne l'utilise plus comme outil mais comme objet. L'étude de cet objet met en évidence une dimension fondamentale de l'histoire, l'évolution de l'interprétation des représentations.

Pour notre étude, nous allons essayer d'appréhender les lieux de mémoire de la politique culturelle en favorisant cette seconde approche.

Ils peuvent être symbolique, toponymique, monumental, pédagogique, commémoratif ou artistique et cette typologie montre bien la complexité et l'ampleur des champs d'investigation possibles. Notre ambition s'avère plus partielle puisqu'il s'agit d'analyser comment les habitants de la ville perçoivent la politique culturelle municipale développée de 1945 à 1958 et ce au travers des lieux de mémoire évoquant les différentes actions menées et leurs acteurs.

Le Festival de musique existe encore de nos jours et il est donc évident que les lieux de mémoire s'y rapportant ne sont pas exclusivement consacrés à la période concernée ; cependant, les années de création y tiennent une place non négligeable.

Les livres-anniversaires, au nombre de deux, l'un pour le vingtième (1969) et l'autre pour le cinquantième (1999) constituent des ouvrages commémoratifs des plus complets. Outre l'indication de l'ensemble des concerts et des interprètes depuis l'origine de ce festival, ils comprennent des témoignages prestigieux de musiciens, de critiques musicaux, de personnalités de la vie artistique et mondaine, nationales et internationales mais aussi des reportages photographiques significatifs⁹³.

Le deuxième ouvrage présente un caractère particulier ; en effet, il constitue un hommage appuyé au directeur artistique, André Böröcz décédé en 1998 et comporte un chapitre « *Lettres à André* » d'une forte charge émotionnelle.

Deux lieux de mémoire lapidaires concernent l'un, le pianiste Samson François ; son buste du sculpteur Arlette Somazzi, figure au côtés des personnages illustres ayant marqué la ville de leur empreinte (Blasco Ibañez, Ferdinand Bac, Katherine Mansfield...) dans le jardin des sculptures du palais Carnolès, musée des Beaux-Arts de Menton. Samson François a participé à sept éditions du festival et notamment celles de 1955 et 1957 ; et l'autre, en hommage à André Böröcz, sur les lieux mêmes du festival, le parvis Saint-Michel (médaillon et plaque commémorative).

⁹² Joël Candau, *Anthropologie de la mémoire*, PUF, collection Que sais-je ?, Vendôme, 1996, p.86

⁹³ *Menton, vingt ans de musique*, éditions Nagel, Genève 1969 ; Jacqueline Schneider-Böröcz et Hervé Boissière, *Festival de musique de Menton, cinquante ans de musique*, édition de l'Association des Amis du festival, 1999

Enfin, dernier lieu de mémoire, artistique celui-ci : une fresque située au bas des rampes Saint-Michel, escalier menant au parvis, réalisée par une association, le Groupe d'échanges artistiques et notamment par l'atelier de fresques de Marie-Laure Damon ; elle comprend l'inscription « Cinquantenaire du festival de musique de chambre. Menton. Hommage à André Böröcz »

La biennale de peinture n'existe plus de nos jours ; en 1981, soit trente ans après sa création, elle a fait place à une animation artistique permanente se traduisant par un cycle trimestriel d'expositions. Elle reste cependant représentée par deux types de lieux de mémoire artistique : le premier est constitué par la collection du service des musées des primés des biennales ; pour la seule période qui nous intéresse soit les quatre premières biennales, ce sont vingt-trois toiles des primés et vingt-quatre toiles d'achat de l'Etat qui vont enrichir les collections du musée des Beaux-Arts du palais Carnolès⁹⁴. Nous y retrouvons pour ne citer que les plus significatifs⁹⁵, ceux qui ont marqué la décennie des années 1950, Albert Gleizes, Yves Brayer, François Desnoyer, Roger Limouse, Kostia Terechkowitch, Geer Van Velde, Chapelain-Midy, Robert Lotiron, Eugène Baboulène. Une partie de ces toiles est présentée en exposition permanente ; la collection complète est également ambassadrice de la ville à l'étranger (Baden-Baden 1998), en France (Paris, musée Galiera 1960, Chalon-sur-Saône, musée Denon 1994) ; le second est constitué par les dépôts d'Etat pendant la période des biennales qui ont embelli la ville ; en effet, la reconnaissance de l'Etat pour l'organisation de cette manifestation s'est traduite par le don et le dépôt d'œuvres de sculpteurs de renom. C'est ainsi que de 1953 à 1958, les élus ont réceptionné les œuvres suivantes : « Les quatre saisons » pour la terrasse du musée, « Le printemps » de Lapeyrière, « L'été » de Volti, « L'automne » de Dideron, « L'hiver » de Rivière et pour les jardins Biovès, « La déesse aux fruits d'or » également de Volti.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas véritablement d'une plaque commémorative des biennales, une plaque dédiée au peintre anglais mondialement connu, Graham Sutherland qui en fut un animateur, est située sur les murs de sa villa à Menton, route de Castellar (Ici a vécu et travaillé 1955-1980 Graham Sutherland).

En ce qui concerne les acteurs de la vie culturelle, Francis Palmero est celui auquel le plus grand nombre de lieux de mémoire sont consacrés, parmi lesquels un lieu de mémoire lapidaire, le buste réalisé par Arlette Somazzi et un lieu de mémoire toponymique, l'esplanade Palmero⁹⁶. Ces lieux de mémoire commémorent celui qui fut le maire de la ville de 1954 à 1977, pour l'ensemble de ses actions.

Un autre lieu de mémoire toponymique, davantage en rapport direct avec notre étude, se situe dans le palais de l'Europe : le théâtre Francis Palmero⁹⁷ ; cet hommage caractérise la « volonté d'assurer à Menton l'accomplissement de son destin spirituel ».

D'autres acteurs culturels furent l'objet d'hommages toponymiques tels des présidents d'associations folkloriques ou culturelles : esplanade Boraschi, président de la Mentonnaise⁹⁸, allée Moreno, président de la Capeline⁹⁹, rue Edouard Sicardi, président de la Garde¹⁰⁰, des félibres mentonnais comme Moreno déjà cité ou François Borfiga, sur la place du même nom où est scellé un médaillon en pierre exécuté par le sculpteur Bernard et où est portée l'inscription « François Borfiga, félibre 1877-1957 ». Jaouselet Maccari est lui, honoré par une plaque apposée dans la salle Saint-Exupéry et Ady Clericy-Molinari par une plaque au Conservatoire du musique.

⁹⁴ Consultation de l'inventaire des musées

⁹⁵ Raymond Nacenta, *Ecole de Paris 1956*, collection Art et Style n°41, Paris, 1956

⁹⁶ Archives de la direction générale des services municipaux, délibération n°135 du 26 septembre 1997

⁹⁷ Archives de la direction générale des services municipaux, délibération n°12282 du 2 octobre 1991

⁹⁸ Archives de la direction générale des services municipaux, délibération n°9147 du 24 juillet 1976

⁹⁹ Archives de la direction générale des services municipaux, délibération n°80 du 20 juin 1997

¹⁰⁰ Archives municipales, 3W11, délibération n°6342 du 29 mars 1969

Ce rapide recensement des lieux de mémoire ne peut ignorer le personnage Jean Cocteau ; la salle des mariages qu'il a décorée constitue dans son entité, un lieu de mémoire architectural. L'hommage au poète est par ailleurs complété par un lieu de mémoire lapidaire ; un médaillon de bronze scellé dans une pierre, créé par le sculpteur Arlette Somazzi ; sur la base de ce monument, est apposée la phrase « Je reste avec vous » marquant son attachement à la ville. Un autre lieu de mémoire artistique est consacré à Cocteau mais sa réalisation s'est effectuée en dehors de la période étudiée. Néanmoins, le parti méthodologique adopté pour l'évocation de ces lieux de mémoire nous permet sans le développer, de le mentionner. En effet, le musée Cocteau est considéré comme le musée-testament de l'artiste ; il a été imaginé dans son intégralité, par l'artiste qui ne le verra pas terminé ; il ne fut inauguré que le 30 avril 1966 soit deux ans et demi après la disparition du poète. Il n'est pas question dans notre étude, d'en détailler les riches collections, seulement d'en rapporter l'intérêt particulier que représente l'exposition des dessins préparatoires de la salle des mariages.

Ainsi la politique culturelle municipale développée sous la IV^e République et ses principaux acteurs avaient été suffisamment significatifs pour susciter divers hommages.

Certes, les lieux de mémoire reflètent bien une mémoire sélective, partielle et nous rapprochent en cela, de la problématique mémoire et politique. C'est pour cette raison que l'étude des lieux d'amnésie nous semble nécessaire, non pas pour dénoncer ce que nous pourrions considérer comme une injustice mais pour comprendre les phénomènes de rupture ou d'interprétation du fait historique.

La mémoire est en permanente mutation et réinterprétation ; c'est ainsi que certains lieux de mémoire peuvent tomber dans l'oubli alors que d'autres peuvent en sortir. Une délibération du 24 juillet 1976¹⁰¹ ne fut jamais suivie d'effet sur le terrain dans sa globalité, à la suite d'un changement de municipalité (municipalité Palmero remplacée par municipalité Aubert en 1977) ; elle prévoyait de commémorer le festival de musique (square Marguerite Long et Samson François), la Biennale de peinture (allée Robert Mauchand), l'identité locale au travers de son historien (allée Octobon), l'action d'acteurs politiques (escalier Bordoni, place de l'hôtel de ville Julien Kubler). Ces lieux de mémoire toponymiques liés directement à l'objet et la période de notre étude, n'existent plus que dans les archives, sans matérialisation et voués à l'oubli.

Une liste des « oubliés » pourrait être dressée mais s'avère inutile tant la mémoire qui est avant tout subjective, ne se satisfait pas d'échelle de valeur préétablie, et ne prétend pas à l'exhaustivité. Tout au plus, pouvons-nous sur la base de la comparabilité, étudier deux cas significatifs, ceux de Parenthou-Dormoy et de Marcel Firpo.

L'implication personnelle du maire Parenthou-Dormoy dans le domaine culturel a été fortement démontrée et tous les éléments étaient réunis pour que lui soit attribuée la paternité des manifestations majeures créées sous la IV^e République. Or, aucun lieu de mémoire toponymique ou lapidaire ne lui est consacré dans la ville ; de même, les livrets-anniversaires déjà évoqués ne font aucune allusion à leur créateur politique ; enfin, aucune plaque commémorative ne porte la mention traditionnelle « Monsieur ... étant maire » très souvent utilisée en fin de citation. Nous allons tenter d'expliquer ce désintérêt ; de l'étude des archives et des témoignages oraux recueillis, il ressort qu'il n'existe pas une raison récurrente comme pour le personnage que nous allons évoquer plus loin, mais plutôt un faisceau d'éléments qui ajoutés les uns aux autres, peuvent faire comprendre cet oubli. Le premier élément est politique ; Parenthou-Dormoy était socialiste ; son passage comme maire (1945-1953) peut être considéré comme une parenthèse dans un paysage politique ancré à droite ; en effet, tous les maires qui lui succédèrent et qui eussent pu lui rendre hommage (Palmero, Aubert, Guibal) ne font pas partie de sa famille politique. Le deuxième élément est sociologique ; sa venue à Menton semble également une parenthèse dans sa vie. Lorsqu'il s'installe à Menton,

¹⁰¹ Archives de la direction générale des services municipaux, délibération n°9147 du 24 juillet 1976

sa carrière politique parisienne est terminée, sa carrière de haut fonctionnaire également ; ce sont les circonstances (évacuation, résistance) qui le poussent à reprendre une activité publique. Mais il n'a aucune attache à Menton ; il est relativement âgé pendant son mandat de maire puis de conseiller municipal dans l'opposition (de soixante-neuf à quatre-vingt-trois ans). Il quittera d'ailleurs la ville pour Cherbourg où il décédera près de dix ans plus tard en 1970 à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Le troisième élément est peut-être le plus paradoxal ; il est constitué par le succès de ses entreprises, le festival, la biennale, l'école de musique, qui ont perduré. Son successeur a œuvré pour leur pérennisation pendant une période tellement longue (1954-1977) que dans l'esprit de toute une génération, ces opérations ont été considérées siennes.

Et un dernier élément qui peut résulter des trois premiers, est son manque d'enracinement tel, qu'aucune association ou qu'aucun membre de sa famille n'ait pris en charge la mémoire de cet homme pour influencer les choix politiques en la matière.

Nous allons maintenant nous intéresser au deuxième personnage qui à l'inverse de Parenthou-Dormoy, est un enfant du pays, Marcel Firpo, ce félibre au talent unanimement reconnu mais dont l'attitude pendant la guerre, lui valut une condamnation. Le terme lieu d'amnésie ne peut être employé le concernant qu'uniquement par l'absence à ce jour, d'un lieu de mémoire toponymique. Ce personnage est cependant toujours présent par les divisions qu'il provoque parmi la population mentonnaise. Lorsqu'en février 1976, soit plus de trente ans après la guerre, le conseil municipal établit une liste de quarante-six changements ou créations de rues, le nom de Marcel Firpo est avancé pour un escalier dans son quartier natal du Fossan. Cette liste n'est pas définitive et ne fait pas l'objet d'une délibération mais elle est soumise par voie de presse « à l'avis de la population de façon à faire un choix qui recueille l'adhésion générale »¹⁰². Que ce soit auprès des services municipaux ou auprès de l'agence locale de Nice-Matin, de nombreuses réclamations sont formulées et la réponse du maire reste la même : « ... c'est précisément pour recueillir des avis tels que le vôtre que nous avons ouvert la concertation la plus large et la plus démocratique »¹⁰³.

L'Union française des associations d'anciens combattants et victimes de guerre (UFAC), union cantonale de Menton, vote à l'unanimité une motion lors de son assemblée générale du 5 juin 1976 protestant contre le projet municipal. Le sujet intéresse également la presse qui indique pour sa part¹⁰⁴ : « De nombreuses protestations nous ont été adressées concernant l'attribution du nom d'une voie à un personnage qui, après s'être illustré dans la défense de la langue et des traditions mentonnaises, se distingua fâcheusement pendant les années sombres de l'occupation. Il faut souhaiter que ce choix soit reconsidéré par les responsables ». Ce fut là la seule tentative publique d'hommage à Firpo.

Néanmoins, depuis sa création en 1975, la Société d'art et d'histoire du Mentonnais, qui selon la classification de Pierre Nora peut être considérée comme lieu de mémoire idéal, s'attache à faire connaître le poète et le félibre avec une admiration et une tendresse non dissimulées. Le personnage d'avant guerre¹⁰⁵ et le collaborateur sont occultés pour ne s'intéresser qu'au défenseur de la langue dialectale, à celui dont une des chansons est considérée de nos jours, comme l'hymne mentonnais. C'est le souvenir de cet homme amoureux par-dessus tout de sa ville natale que certains veulent honorer. De ce fait régulièrement, soit par l'intermédiaire du bulletin de cette société soit par celui du journal local, des voix s'élèvent pour réclamer une rue Firpo, pour aussitôt être couverte par celles qui ne le souhaitent toujours pas. Certes, des écrits de Firpo ont été reproduits sur des briques

¹⁰² Archives municipales, 3PC 1976, Nice-Matin du 25 mars 1976

¹⁰³ Archives privées, témoin gardant l'anonymat

¹⁰⁴ Archives municipales, 3PC 1976, Nice-Matin du 24 mai 1976

¹⁰⁵ Hélène Mongondry, *La vie politique à Menton dans l'entre-deux-guerres, 1939-1949*, éditions de la SAHM, Menton, 1997

vernissées et apposées dans l'enceinte du cimetière du Vieux château mais il demeure toujours, un fossé entre la reconnaissance unanime du poète et l'hommage public à l'homme. Dans ce cas précis, nous pouvons dire qu'en entretenant la polémique, la population mentonnaise transforme un lieu d'amnésie en lieu de mémoire non matérialisé.

Ces deux exemples, outre qu'ils nous renvoient au caractère subjectif, vivant et en constante évolution de la mémoire, nous permettent également pour des raisons diamétralement opposées, de prendre conscience de l'importance du lien identitaire dans les relations culturelles d'une communauté.

Nous avons pu constater combien la ville de Menton était sinistrée au sortir de la Deuxième guerre mondiale : déficit démographique, finances communales soutenues par l'Etat, tissu économique en pleine reconstruction. Cette période critique a duré presque une décennie, correspondant en fait, à la durée des mandats de maire de Parenthou-Dormoy (1945-1953). Il est donc remarquable de constater les efforts et le courage politique nécessaires pour très vite œuvrer à la reprise « d'une activité urbaine normale ». Cette action a dépassé les préoccupations culturelles immédiates, nécessité d'un orchestre municipal, et institutionnelles, reprises des activités du musée et de la bibliothèque, soutien aux associations culturelles, pour s'orienter vers des initiatives visant d'emblée le haut niveau, biennale internationale de peinture, festival de la musique, et ce, sans omettre l'éducation artistique, création de l'école de musique.

La municipalité Kluber-Palmero s'installa alors (1953) dans des conditions économiques s'améliorant et eut le double mérite de pérenniser la quasi-totalité des actions engagées par des adversaires politiques et de réagir immédiatement (1955) à l'embellie financière par une politique ambitieuse visant à « assurer à Menton l'accomplissement de son destin spirituel » ; ce fut la période d'équipement culturel de la cité et celle de la collaboration fructueuse avec Jean Cocteau.

Au niveau de l'identité culturelle de la commune, il peut être affirmé que les deux municipalités ont concouru à l'image de Menton « Artium Civitas » ; leur action en faveur de l'identité locale s'est par contre avérée, plus timide. Certes, les associations folkloriques considérées comme les ambassadrices de la ville, ont été soutenues et le « fruit d'or » fut l'objet d'une appropriation culturelle mais aucune initiative ne fut réellement prise pour la défense du dialecte ou la diffusion de l'histoire locale.

L'étude des lieux de mémoires permet toutefois de nuancer cette appréciation un peu sévère ; en effet, si la mémoire artistique est bien présente, Menton n'oublie pas et commémore ceux qui ont façonné sa littérature dialectale, ses félibres, ses acteurs de la vie culturelle. Seuls le poids politique et le souvenir d'une période trouble ne lui permettent pas de reconnaître comme siens à part entière ou dignes d'un hommage public, deux de ses plus actifs animateurs culturels, l'un principal responsable de la reprise culturelle de la cité, l'autre félibre au talent unanimement reconnu.

Nous avons essayé d'appréhender cette étude de la politique culturelle municipale à Menton sous la IV^e République, en précisant les mécanismes de décision, les aspects financiers, les ruptures inévitables, les niveaux d'implication des acteurs politiques et culturels, en situant dans le contexte national, les actions entreprises et en nous souciant de la perception qu'en avaient les contemporains.

En cela, notre mémoire se veut partie prenante d'une construction collective répondant aux vœux de Jean-Pierre Roux et Jean-François Sirinelli¹⁰⁶ préconisant, avec les monographies municipales domaine, une mosaïque d'études pour préciser le dessin de notre histoire culturelle récente.

¹⁰⁶ Jean-Pierre Roux, Jean-François Sirinelli (sous la direction de), *Les politiques culturelles municipales, éléments pour une approche historique*, op. cit., p. 6 à 9